

## **1- Promouvoir une croissance durable pour une meilleure compétitivité de long terme**

### **Le constat**

La conciliation entre environnement et croissance s'appuie sur le potentiel de créations d'activités nouvelles et d'emplois que recèle le développement durable : l'Institut français de l'Environnement évalue à **370 000 le nombre de personnes travaillant dans le domaine de l'environnement** ; nous comptons parmi les pays les plus avancés de la planète en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de production d'énergies renouvelables, nos entreprises figurent parmi les leaders mondiaux en matière d'eau potable, d'assainissement des eaux ou de traitement des déchets.

L'exigence du développement durable crée de nouvelles contraintes mais elle crée aussi de nouvelles opportunités pour notre croissance en particulier en raison de la « montée en gamme environnementale » des produits et services offerts par les entreprises françaises. Cette évolution doit s'inscrire dans une stratégie plus générale de découplage entre création de richesses et consommation d'énergies, de ressources naturelles et de matières.

L'enjeu économique de la politique environnementale n'est donc pas de promouvoir une économie dématérialisée ou désindustrialisée, mais une économie plus sobre en carbone et en énergie.

### **Les enjeux et principes de l'action**

Pour définir les voies d'une réconciliation entre croissance et environnement, l'atelier a tenu à rappeler un certain nombre de principes :

- ✓ La promotion de nouveaux modes de développement favorables à l'environnement ne doit pas relever d'une logique sectorielle mais d'une logique transversale.
- ✓ La protection de l'environnement doit s'accompagner d'une stratégie ambitieuse en matière d'éducation et de formation à l'environnement :
- ✓ Les politiques de protection de l'environnement doivent s'appuyer davantage sur l'utilisation d'instruments économiques incitatifs, qu'il s'agisse des taxes, des redevances, des impôts, des marchés de droits, des subventions ou des allègements ciblés d'impôt. (cf. rapport du groupe de travail sur les outils économiques et le développement durable présidé par Jean-Pierre Landau)
- ✓ Le recours aux instruments économiques est une condition nécessaire mais non suffisante pour promouvoir un développement durable.
- ✓ La dimension européenne des actions doit être systématiquement prise en compte.

### **Propositions à discuter par l'atelier :**

#### **Premier axe : développer la commande publique éco-innovante**

La dépense publique constitue un levier déterminant pour solvabiliser les marchés d'éco-innovation. Selon l'INSEE, les administrations auraient dépensé 146,8 milliards d'euros en 2005, soit 8,58 % du PIB. Cette estimation est sans doute sous-évaluée. A titre d'exemple, la dépense annuelle du secteur public au Royaume Uni représentait en 2003-2005, selon la comptabilité nationale, 220 milliards d'euros soit 13 % du PIB.

#### **Proposition 1 : Mettre en place des quotas et des objectifs d'achat public éco-innovant ou éco-conçu**

Le plan national d'actions pour l'achat public durable (avril 2007) définit des objectifs quantifiés (par exemple diminuer les émissions de gaz carbonique de 10 % d'ici 2008 dans le transport et les bâtiments des administrations) mais ils ne sont pas contraignants. Ils restent difficiles à évaluer et ne donnent guère d'indication sur le meilleur moyen d'y parvenir. Il est dès lors probable que ces objectifs ne soient pas respectés.

Fixer des normes, en particulier en matière d'efficacité énergétique, donnerait un signal clair au marché et encouragerait les acteurs à développer des produits plus sobres.

On pourrait à cet égard :

- ◆ **Imposer des normes de sobriété énergétique pour les équipements informatiques** qui sont à la fois une dépense publique importante et une source de consommation énergétique croissante (à la fois en raison de la multiplication de ces équipements et de leur mise en veille qui nécessite une dépense énergétique en continu). La norme serait conforme aux recommandations de l'Agence internationale de l'énergie : la consommation en veille ne devant pas excéder 1 Watt. Cette norme est d'ores et déjà appliquée aux Etats-Unis et au Japon sur l'ensemble du marché. En France, il n'est pas possible d'imposer nationalement une norme sans passer par un accord communautaire.
- ◆ **Fixer un seuil de rénovation du parc immobilier public répondant à des critères d'efficacité énergétique** pour les administrations et les collectivités territoriales. En effet, les gisements de marché et donc d'emploi éco-innovants dans le secteur du bâtiment résident moins dans les nouvelles constructions dans l'ancien bien plus important numériquement. Les critères d'efficacité énergétique seraient ceux de la nouvelle réglementation thermique européenne pour le neuf (et non la norme HQE trop englobante). Le seuil serait de 10 % de rénovation sur 5 ans, sous peine de pénalités à l'exemple de ce qui est prévu pour le logement social.

**Proposition 2 : Former les juges administratifs et ceux des cours régionales des comptes à la bonne prise en compte du « coût global d'utilisation » comme critère de choix dans les marchés publics** (article 53 de l'actuel CMP)

## **Axe 2 : internaliser les coûts environnementaux**

### **Proposition 3 : Verdier la fiscalité**

Cette proposition fera l'objet d'une annexe détaillée reprenant les propositions du rapport Landau et celles du Grenelle de l'environnement.

### **Proposition 4 : Un taux de TVA à 5,5 pour certains services et produits environnementaux**

## **Axe 3 : Accroître l'effort public en faveur de la recherche et de l'innovation environnementale**

### **Proposition 5 : Accroître et diversifier les financements de la R&D publique sur les technologies permettant de lutter contre le changement climatique**

L'objectif de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre en 2050 impose d'accroître les dépenses de R & D publique qui pourraient passer à un milliard d'euros par an. Cet accroissement du financement de l'Etat devrait être affecté à diversification des recherches en particulier en matière énergétique. Les énergies renouvelables (notamment le photovoltaïque, les biocarburants de seconde génération), les technologies de captage et de stockage du CO<sub>2</sub>, le stockage de l'électricité, les bâtiments à énergie positive et le transport individuel « propre » devraient faire l'objet d'un plus grand investissement.

### **Proposition 6 : Renforcer les capacités d'orientation et d'animation de la recherche sur les questions d'environnement**

- ✓ Il existe actuellement différents acteurs publics qui ont en charge de faciliter la production et l'utilisation d'innovations environnementales (ADEME, Agence Nationale pour la Recherche (ANR), l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII) et OSEO-innovation, pôles de compétitivité sur les questions d'énergie et/ou d'environnement.

### **Proposition 7 : Favoriser l'interdisciplinarité de la recherche publique**

Il s'agirait d'imposer, à l'occasion de la réforme des universités, un module environnemental dans chaque discipline scientifique. Il est moins besoin aujourd'hui d'une formation environnementale généraliste que d'une orientation environnementale des enseignements techniques (santé/environnement ; énergie/environnement etc.).

### **Proposition 8 : Bâtir des indicateurs et des statistiques sur les éco-innovations et les éco-industries**

Les statistiques disponibles comportent des lacunes qui doivent être comblées pour permettre une juste appréhension de l'effort public et privé en matière environnementale. Les statistiques ne sont disponibles de manière comparable au niveau international que pour les dépenses publiques ; les dépenses privées restent mal

évaluées. La nomenclature statistique envisage le plus souvent de manière séparée les technologies de l'énergie dont une grande partie des avancées, que ce soit en matière d'efficacité énergétique, de recherches de nouvelles technologies (captage et stockage du CO<sub>2</sub>) ou de sources alternatives d'énergie (renouvelables, hydrogène) vise explicitement à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et, partant, contre le changement climatique. Le changement climatique étant une urgence écologique majeure, dont la consommation énergétique fossile est en grande partie responsable, ces technologies énergétiques doivent être considérées comme des technologies environnementales. Aux Etats-Unis, c'est le vocable cleantech ou greentech qui semble s'imposer et qui intègre également les technologies d'énergie « propre ». Enfin, les éco-industries ne sont pas regroupées statistiquement dans un sous-ensemble : elles appartiennent à différents secteurs (le recyclage des déchets ferreux fait partie des industries minières) et la recension de leur activité est au mieux parcellaire au pire inexistante (concernant les comparaisons européennes et internationales).

#### **Axe 4 : Favoriser le financement privé de l'innovation environnementale**

##### **Proposition 9 : Créer des fonds financiers spécifiques**

Pour faciliter le financement d'éco-technologies, il est nécessaire de réfléchir à des innovations financières. La création de fonds spécifiques défiscalisés pour des investissements en éco-technologies mis en œuvre par les gestionnaires de portefeuilles répond à cette exigence. La défiscalisation du fonds serait fonction du type d'investissement opéré, déterminé par la puissance publique (qui déciderait ainsi de ses priorités technologiques). Un tel type d'incitation et d'innovation financières a été mis en place aux Pays-Bas : le parlement hollandais décide annuellement du montant et de la nature des technologies environnementales qui bénéficient d'une défiscalisation. Ces fonds sont ensuite mis en œuvre par des gestionnaires classiques de portefeuille qui investissent dans lesdites technologies. La création de tels fonds devrait s'appuyer sur l'analyse de l'ensemble des dispositifs existants dans le domaine.

##### **Proposition 10 : Mettre en place des prêts bonifiés**

Afin de permettre le développement de technologies environnementales auprès des particuliers, il est nécessaire de mettre en place des prêts bonifiés qui pourrait être alloués soit pour des logements à très basse consommation d'énergie, soit pour des équipements spécifiques (exemple du Prévoir qui finançait des pompes à chaleur).

Cette bonification pourrait emprunter deux voies complémentaires :

- ✓ soit une bonification d'intérêt par des organismes publics comme l'avait fait l'ADEME pour le Prévoir. Le coût de cette bonification pour le budget de l'Etat risque d'en limiter la portée. Dans certains cas, ces prêts pourraient être reliés à des crédits d'impôts.
- ✓ soit en mettant en place un mécanisme de financement (du type projet domestique) qui permettrait aux industriels soumis au marché d'échanges de quotas de permis d'émissions d'acheter à terme (5 ans) la valeur des tonnes de carbone évitées par des investissements de particuliers ou de PME innovantes qui auraient ainsi accès à un crédit à taux préférentiel. Un tel système suppose un contrôle rigoureux (s'apparentant au mécanisme en cours d'élaboration pour les projets domestiques), nécessite une mesure forfaitaire du carbone évité (pour réduire les coûts de transaction) et ne va pas sans difficultés juridiques (sur la répartition des « droits de propriété » de la tonne de carbone évité au terme des 5 ans et sur le caractère « additionnel » des économies ainsi réalisées). Mais ce système présente l'avantage de ne pas générer de dépenses pour l'Etat et de faire peser la charge de la politique publique sur les agents qui utilisent le marché.

#### **Axe 5 : Mettre en place une culture de l'innovation environnementale : former et informer**

##### **Proposition 11 : Anticiper les besoins de main d'œuvre et former**

L'émergence d'un tissu entrepreneurial dense en matière d'éco-technologies suppose l'existence de ressources humaines couvrant une large gamme de compétence qui va bien au delà des besoins en ingénieurs et scientifiques (managers au fait du marché, architectes, installateurs et professions du bâtiment...). Cela justifie à la fois des mesures d'éducation/formation des nouveaux arrivants sur le marché du travail, mais aussi d'un complément de compétences pour un vaste tissu de professions clés (notamment dans les métiers du bâtiment) non spécifiquement « environnementales » (ex : plombiers, électriciens). Mettre en place des formations environnementales pour les métiers artisanaux par l'intermédiaire de l'institut supérieur des métiers ou des organismes ad-hoc de formation continue permettrait de pallier le défaut de compétences dans la pose et la maintenance de nombre de technologies d'efficacité énergétique dans le bâtiment en particulier.

##### **Proposition 12 : Rendre visibles les performances environnementales et/ou énergétiques**

Le développement des standards est un élément déterminant pour favoriser l'innovation environnementale et son appropriation par les consommateurs. Il importe néanmoins de favoriser des standards suffisamment ouverts

pour permettre une amélioration continue et éviter de favoriser une technologie particulière. De plus il existe aujourd'hui une multitude d'écolabels en Europe : il est nécessaire de développer les équivalences entre pays et de soutenir les processus les plus transparents et crédibles.

#### **Axe 6 : Contribuer à développer des standards français et européens crédibles et comparables**

**Proposition 13 : Imposer et vérifier l'information environnementale des produits et services**

**Proposition 14 : Simplifier la procédure d'agrément pour les technologies environnementales**

**Proposition 15 : La nécessaire standardisation des services environnementaux européens**

Permettre le développement de services environnementaux qui permettra de diffuser des éco-technologies assemblées (dans le bâtiment par exemple) nécessite leur standardisation.

### **2- Se donner les moyens d'une politique moderne et efficace en faveur des secteurs porteurs**

En complément des politiques horizontales qui visent à l'amélioration de la compétitivité de l'ensemble des entreprises, les pouvoirs publics doivent mettre en place des politiques sectorielles spécifiques pour dynamiser la croissance de certains secteurs porteurs sur lesquelles la France devrait se positionner<sup>1</sup>.

Les secteurs discutés à ce stade sont : les services à la personne, les services financiers, le développement durable, l'aéronautique/défense, l'automobile et le luxe. Les politiques préconisées spécifiquement pour chacun de ces secteurs sont détaillées dans des fiches spécifiques.

#### **Le constat :**

La politique sectorielle est à réinventer du fait notamment de la « contrainte » communautaire et de la réduction du champ des participations de l'Etat qui ne doit cependant pas renoncer à jouer un rôle d'orientation sectorielle pour aiguiller l'économie en direction des secteurs les plus porteurs en matière d'emploi et de valeur ajoutée. Cette politique ne doit toutefois pas être directe et centralisée mais doit s'exercer en « modelant » le secteur, en interaction étroite avec les entreprises.

La première question sur laquelle l'atelier pourrait utilement débattre est celle de la pertinence d'une politique industrielle, de la définition de secteurs porteurs et de la possibilité d'une action adaptée.

Axes de propositions :

**Axe 1 : promouvoir une politique sectorielle volontariste fondée sur la régulation, la stimulation de la demande, l'encouragement de la recherche et le pilotage de l'éducation supérieure**

#### **✓ Structurer efficacement le secteur par la régulation**

Favoriser par exemple l'entrée de nouveaux acteurs sur un marché, est un puissant catalyseur d'innovation et de stimulation de la demande. (cf. mesures proposées pour le secteur de la distribution). La régulation doit être accompagnée d'une politique fiscale adaptée, favorable au développement des secteurs porteurs (par exemple, statut de la jeune entreprise innovante) et susceptible d'attirer les centres de décisions d'entreprises étrangères.

#### **Exemples de politique sectorielle induite par la régulation**

<sup>1</sup> cf. : Examen des secteurs les plus dynamiques au niveau mondial et des avantages comparatifs de la France

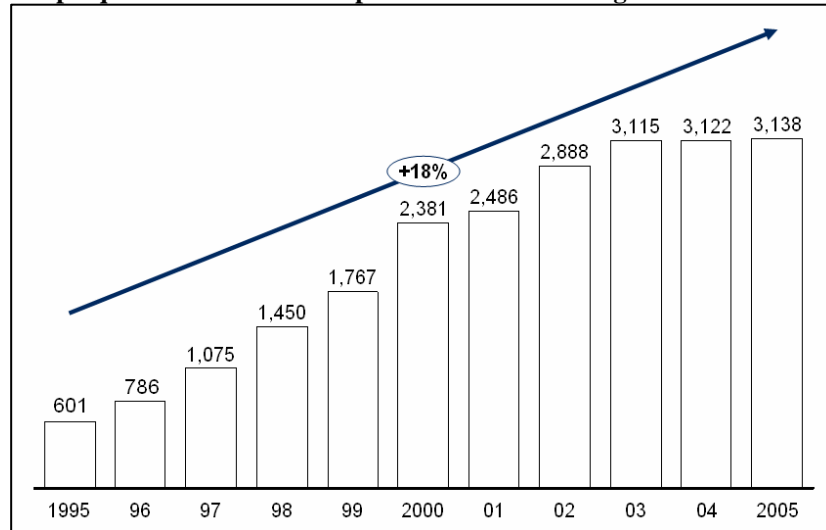
*Soutien à l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché de l'ADSL en France*

En autorisant le dégroupage des lignes et en maintenant des prix de gros régulés et des prix de détail libres, l'Autorité de régulation des Télécoms (ART, aujourd'hui ARCEP) a facilité l'entrée de nouveaux entrants sur le marché de l'ADSL. Ces décisions ont entraîné une intense guerre des prix entre opérateurs et un envol du marché de l'ADSL en France (de 1,4 millions de ligne fin 2002 à 8,9 millions fin 2005 – croissance moyenne annuelle de 85%). En parallèle, les opérateurs se sont engagés dans une concurrence axée sur l'innovation (développement des Freebox, Livebox). La diffusion accélérée de ces innovations a permis à la France de devenir l'un des marchés leaders du Triple Play<sup>2</sup> en Europe.

*Développement de l'énergie éolienne au Danemark*

Afin de développer l'énergie éolienne, le Danemark a mis en place deux mécanismes de soutien : une fiscalité favorable aux producteurs d'électricité ayant développé une capacité dans l'éolien et des aides directes à la recherche et développement/

**Graphique : évolution de la capacité installée en énergie éolienne de 1995 à 2005 (MW)**



<sup>2</sup> Internet, Télévision, Téléphone

### ✓ Stimuler la demande

L'Etat peut stimuler la demande, directement via les commandes publiques, et indirectement en définissant des normes ou labels qui permettent de clarifier l'offre.

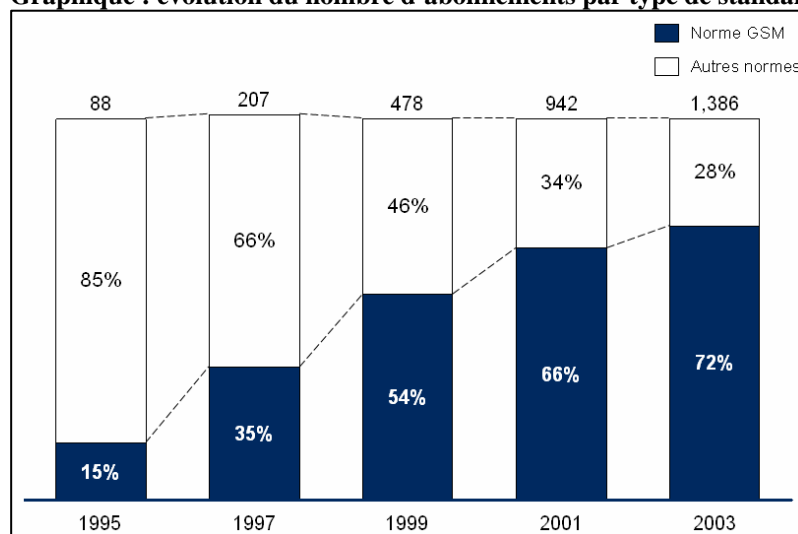
En matière de commandes publiques, l'Etat doit jouer un rôle clé pour créer une filière industrielle dans le développement durable, notamment en s'imposant d'acheter d'ici 2 ans des voitures propres et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics. (cf. fiche sur le développement durable)

La définition de norme permet à l'Etat de clarifier l'environnement des entreprises engagées dans le développement de nouvelles technologies. Celles-ci peuvent alors concentrer leurs efforts de recherche et développement sur la technologie sélectionnée.

#### Exemple de la mise en place de la norme GSM

Certains états européens ont lancé l'initiative GSM en 1982 afin de définir une norme commune pour la téléphonie mobile. L'adoption d'un standard pan-européen a créé un marché potentiel important. Les entreprises ayant rejoint ce groupe, comme Nokia, ont pu en amont participer à la définition du standard et ainsi concentrer leur ressources de recherche et développement.

**Graphique : évolution du nombre d'abonnements par type de standard dans le monde (millions)**



Source : Gartner 2004, articles de presse

- ✓ Encourager la recherche en direction des secteurs porteurs
- ✓ Aiguiller le système éducatif

Deux secteurs porteurs ont à ce stade fait l'objet de propositions :

- 1) Pour les **secteurs financiers**, plusieurs propositions peuvent être faites :

#### **Axe 1 : Dynamiser les initiatives de place**

- ✓ Focaliser la **valorisation de certains pôles de compétences industriels actuels** et non l'intégralité de l'industrie financière. Une attention particulière pourrait être donnée en priorité aux trois pôles suivants :
- ✓ Créer une mission en charge d'assurer une **veille économique régulière** sur les positionnements des places étrangères (New-York, Londres, Genève, Dubai, Singapour) et réaliser une étude approfondie des risques de départ d'activités hors de France et de leurs impacts économiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur (i.e. **le coût de la non-intervention**)
- ✓ Assurer le développement des **infrastructures** nécessaires aux activités des entreprises d'investissements
  - Desserte express entre Roissy et le centre de Paris
  - Promotion d'un quartier des affaires concentré à l'image de la City ou de Manhattan
- ✓ Développer les **conditions d'accueil** des étrangers hautement qualifiés et du retour des français de Londres

- Politique favorable d'accueil des stagiaires / jeunes diplômés
- Création d'un collège/lycée international dans le centre de Paris
- Création d'un statut fiscal spécifique pour les impatriés

## Axe 2 : Accroître la transparence et la compétitivité de l'environnement réglementaire

- ✓ Favoriser une **législation réactive conçue comme un support de l'innovation** et concevant le dialogue permanent avec les institutionnels comme une nécessité absolue
  - Accroître la proportion de personnel expérimenté venant du **secteur privé ou d'autres régulateurs européens**, par des recrutements permanents et des missions temporaires,
  - Renforcer la **transparence** en communiquant sur les grands objectifs, les consultations de place à venir dans chaque autorité,
  - Gagner en **influence dans les instances européennes**, en cherchant à harmoniser dans tous les cas possibles les exigences françaises et celles d'autres régulateurs européens
  
- ✓ Favoriser le regroupement des autorités réglementaires ?
  - Créer une autorité de régulation unique, **sur le modèle de la Financial Services Authority** anglaise qui regroupe le marché obligataire, le marché des dérivés, le secteur bancaire, l'assurance et le marché de gré à gré ou, a minima, **sur le modèle de la SEC** américaine.
  - Promouvoir au niveau européen une **autorité de reporting des transactions unique**, afin que les acteurs ne soient pas obligés de reporter leurs opérations à chaque autorité de régulation européenne selon les spécificités de la réglementation nationale

### Des actions immédiates pour créer un effet d'annonce convaincant.

- ✓ Autoriser la **communication sur les opérations en anglais**, le français restant obligatoire pour les documents de synthèse.
- ✓ **Supprimer l'impôt de bourse** (cf fiche n°3) qui ne s'applique aujourd'hui qu'aux opérations réalisés par en France par des intermédiaires résidents en France et créé une distorsion de concurrence largement défavorable
- ✓ **Supprimer l'obligation de publication au BALO** (Bulletin d'Annonces Légales Officielles), car redondant avec les publications aux autorités de tutelle
- ✓ Lancer une **réforme de la taxe sur les salaires**<sup>3</sup> qui représente 10 % de la masse salariale des banques et 13 % de celle des entreprises d'investissement

2) Pour les **services à la personne**, les axes suivants pourraient être analysés :

## Axe 1 : Mieux solvabiliser la demande

**Rééquilibrer les avantages fiscaux et sociaux au profit des organismes prestataires**, afin de restaurer leur compétitivité-prix face aux relations de gré à gré.

## Axe 2 : Améliorer la qualité des emplois et du service

### Mettre l'accent sur l'acquisition de compétences et les parcours professionnels

#### Rendre les conditions de travail plus attractives

- Abaisser les seuils de cotisations requis pour l'acquisition des droits sociaux ;

<sup>3</sup> L'existence de cette taxe due par les employeurs exonérés de TVA remonte à la transposition de la 6e directive TVA, où trois secteurs - financier, associatif et hospitalier - avaient été isolés en raison de la difficulté à calculer la valeur ajoutée sur leurs activités. En dépit de son caractère progressif, c'est son taux le plus élevé - 13,6 % - qui prévaut en fin de compte pour la totalité des salaires - ceux supérieurs à 14.295 euros annuel

- Lutter contre le temps partiel non choisi : développer le travail salarié à temps partagé, autoriser des groupements d'employeurs dans le secteur des services à la personne
- Accroître la prévisibilité de l'emploi du temps
- Enrichir les tâches et les emplois. Donner des perspectives de progression professionnelle.
- Lutter contre le travail non déclaré.

**Raisonner en termes de filières (aide aux personnes dépendantes / nettoyage) pour la classification des emplois et des entreprises de services à la personne, et donc pour l'accès aux subventions et avantages fiscaux.**

D'autres secteurs doivent faire l'objet de propositions, en particulier l'agro alimentaire (notes de Philippe Tillous Borde et Marion Guillou), le luxe et le tourisme.

**L'atelier n'a pas encore discuté de la politique à mettre en œuvre à l'égard des centres des décisions des grands groupes en particulier pour les secteurs porteurs. L'opportunité d'une telle politique et les conditions de sa mise en œuvre pourront être utilement débattues.**

### 3- Questions transversales

**Plusieurs axes transversaux sont enfin à aborder :**

✓ **Fiscalité et attractivité (cf. atelier fiscalité) ;** La taxe professionnelle dont l'assiette même porte atteinte à la compétitivité puisqu'elle aboutit à pénaliser l'embauche et l'investissement. Plusieurs tentatives de réforme de cette taxe ont échoué en raison de son lien direct avec le financement des collectivités territoriales.

✓ **L'impact du coût du travail sur la compétitivité française (cf. fiche d'information en fin de document)**  
Le coût du travail et en particulier l'importance des charges sociales grèvent la compétitivité française  
Comment répondre à cet enjeu ? Faut-il fiscaliser les cotisations sociales ?

✓ **améliorer la compétitivité des entreprises françaises**

**Un constat : les gains de productivité ralentissent depuis 1995.** Cette évolution concerne tous les secteurs, ceux à forte intensité technologie (aéronautique) comme à fort contenu de main d'œuvre (textile). Elle s'accompagne d'une dégradation de la compétitivité à l'export et d'une pénétration accrue des importations.

La productivité des entreprises implantées en France est un élément clé de leur compétitivité face à leurs concurrentes étrangères. Le maintien d'une base industrielle dynamique sur le territoire doit donc s'accompagner d'un effort soutenu de productivité.

Deux propositions permettraient d'améliorer la productivité des entreprises françaises :

**1. Encourager la diffusion des programmes d'amélioration opérationnelle *lean* dans les grands groupes et les PME**

**2. Evaluer et tirer parti des opportunités d'outsourcing de certains maillons de la chaîne de valeur et d'offshoring de services et de fonctions support**

**1. Développement du *lean*.** La mise en place de programme de productivité *lean* dans certains secteurs industriels (aéronautique, chimie) a permis d'améliorer la productivité de 25 à 30%. Le différentiel de coût du travail avec certains pays d'Asie peut alors être partiellement ou complètement compensé.



**2. Outsourcing et offshoring.** Le recours répandu à l'**outsourcing** est souvent présenté comme un des facteurs de succès du modèle allemand. Il est encore peu utilisé en France. De même la **délocalisation des activités de service** (offshoring) reste encore limitée en France. Confrontées aux risques liés à la mise en œuvre de la délocalisation ou à ceux, juridiques et sociaux, inhérents aux dispositifs légaux de protection de l'emploi, les entreprises françaises se sont efforcées jusqu'à présent de privilégier des solutions alternatives pour réduire les coûts comme la création de services partagés, le re-engineering des processus ou le recours à l'externalisation sur le territoire national. Cependant, à mesure que la compétition internationale s'accélère, elles vont vraisemblablement emboîter le pas de leurs concurrentes américaines ou britanniques pour réduire leurs coûts dans les services support ou les processus du cœur de métier par une optimisation mondiale de la localisation de leurs ressources.

Outsourcing et offshoring soulèvent un certain nombre de questions sur leur impact sur l'ensemble de l'économie et l'emploi :

- **Tous les agents économiques ne bénéficieront pas de la même manière de l'impact positif des délocalisations.** Dans certains cas, entreprises et actionnaires pourraient bénéficier de la richesse créée alors que les salariés subiraient une perte de salaire que ne compenserait pas la baisse des prix. Dans d'autres cas, seules certaines catégories de personnel seraient pénalisées. Le débat se cristallise donc sur la répartition de la richesse créée ainsi que le type de mécanismes à mettre en place pour la redistribution des bénéfices aux différents agents.
- **L'impact en termes d'emplois est incertain à court terme.** *A court terme* les économistes reconnaissent que les délocalisations peuvent détruire certains emplois ou tirer des salaires à la baisse. Ils sont pourtant partagés quant à l'ampleur des répercussions pour les salariés touchés : seront-ils contraints d'accepter des salaires inférieurs (hypothèse pessimiste) ou assistera-t-on à la création d'un flux continu de nouveaux emplois permettant d'égaliser les anciens niveaux de revenus, voire de les dépasser (hypothèse optimiste) ? Doit-on faciliter la transition entre emplois actuels et futurs ? Dans l'affirmative, quelles mesures permettraient d'améliorer le sort des personnes dont les emplois sont délocalisés ? Toutefois, à *long terme*, le niveau d'emploi global est déterminé par des facteurs macro-économiques (flexibilité du marché du travail, compétences disponibles) et n'est pas affecté par les délocalisations. Toutefois,

Pour capter une plus grande part de la valeur créée par les délocalisations, le pays doit avant tout s'attacher à **créer les emplois de demain** et **accroître la fluidité de son marché du travail** afin de faciliter la transition vers des activités nouvelles des employés dont les postes sont délocalisés.

### ✓ Développer les exportations des entreprises françaises

**Un constat : les entreprises françaises exportent peu et leurs exportations sont concentrées sur un nombre limité de marchés.** Depuis 2000, on note un décrochage de la performance des entreprises françaises et allemande à l'export. Celui-ci s'explique en partie par de moindres gains de productivité en France (voir partie 1). Toutefois, d'autres facteurs sont à prendre en compte pour expliquer la moindre performance française à l'export.

Les entreprises françaises sont moins bien positionnées que leurs concurrentes allemandes sur le segment du haut de gamme et leur offre est moins diversifiée. Seules 15% des entreprises exportent et un tiers de celles-ci exportent vers un seul marché. Or la variations des exportations vient en grande partie de la variation du nombre d'entreprises exportatrices. En particulier, les PME françaises exportent peu : 11% seulement en France contre 34% en Allemagne. De plus, les PME ayant commencé à exporter continuent à le faire.

Les propositions suivantes pourraient servir d'axes de réflexion :

**1. Accroître la productivité des entreprises** (voir 1.)

**2. Développer l'innovation pour monter en gamme et élargir le spectre de l'offre de produits compétitifs**

**3. Accroître le nombre de PME exportatrices.** Soutenir le développement des PME sur les marchés émergents, en s'appuyant sur les missions économiques et en associant les structures de promotion

françaises existantes (par exemple le Comité Colbert pour le secteur du luxe) avec leurs homologues européennes.

#### **4- Points à réévoquer ou préciser suite à la commission plénière du 26 septembre**

- ✓ **Orientation – Sélection** : A partir de quand (secondaire, supérieur) ? Par qui ? Quel rôle des entreprises ?
- ✓ **Mobilité** : Comment favoriser les différentes formes de mobilités (allers et retours) : international , enseignement supérieur – recherche, recherche – entreprises... ?
- ✓ **Financements étudiants** : Aides sociales (bourses, prêts...) ? Comment rendre ces aides sociales plus justes (aspect fiscal) ? Quelle place pour les droits d'inscription ?
- ✓ **Valorisation de la recherche** : Quel budget ? Quel financement ? Comment accroître la sélectivité des projets ? Comment intégrer une logique de performance dans les structures de soutien à la valorisation ? Comment articuler le financement public et privé aux différentes phases de l'innovation ? Comment créer des liens privilégiés entre entreprises et recherche ?

**Annexes**

## *Annexe 1 : Croissance durable : Enjeux, pistes d'action, leviers*

### **1. Les principes**

Premier principe : la promotion de nouveaux modes de développement favorables à l'environnement ne doit pas relever d'une logique sectorielle mais d'une logique transversale. Le développement durable ne peut pas reposer sur l'expansion du seul secteur des éco-industries – dont les contours exacts demeurent au demeurant difficiles à cerner. Le développement durable doit imprégner l'ensemble des administrations, des secteurs économiques et des métiers ; il doit devenir une obligation incontournable pour toutes nos politiques publiques.

Deuxième principe, corollaire du précédent : la protection de l'environnement doit s'accompagner d'une stratégie ambitieuse en matière d'éducation et de formation à l'environnement : éducation des familles, éducation de l'enfant au sein de l'école, dans le cadre de l'acquisition du socle commun de connaissances, formation initiale aux métiers, formation professionnelle pour sensibiliser les entrepreneurs, les fonctionnaires publics de l'Etat et des collectivités territoriales, pour organiser les transitions professionnelles nécessaires au profit des salariés.

Les études disponibles réalisées au niveau européen ou mondial indiquent en effet clairement que les dérèglements climatiques ainsi que les politiques de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre vont se traduire par des réallocations de main d'œuvre importantes entre secteurs économiques. Ces transitions doivent être soigneusement préparées si l'on veut que les politiques environnementales soient une chance pour l'emploi.

Troisième principe : les politiques de protection de l'environnement doivent s'appuyer davantage sur l'utilisation d'instruments économiques incitatifs, qu'il s'agisse des taxes, des redevances, des impôts, des marchés de droits, des subventions ou des allègements ciblés d'impôt. Comme le rapport du groupe de travail sur les outils économiques et le développement durable présidé par Jean-Pierre Landau examiné par le groupe l'a clairement mis en évidence, les instruments économiques devraient être davantage mobilisés dans notre pays au service du développement durable, pour 3 raisons :

- ✓ ils permettent de rapprocher le prix économique des produits de leur « prix écologique ». Combinés avec la réglementation, ils permettent de développer de manière concomitante l'offre et la demande de produits favorables à l'environnement ;
- ✓ les outils économiques permettent d'obtenir un résultat environnemental efficace en minimisant le coût économique global pour la collectivité ;
- ✓ ils incitent les entreprises, pour éviter d'avoir à payer des taxes ou à acheter des permis, à développer de nouvelles technologies alternatives plus économes en énergie et plus respectueuses de l'environnement.

Le groupe considère en conséquence que les outils économiques devraient davantage être mobilisés pour lutter contre les dérèglements climatiques, préserver la biodiversité, éviter les déchets et améliorer la qualité environnementale des produits. Il estime en particulier qu'il existe une marge de verdissement de la fiscalité française – les taxes

environnementales représentant environ 2% du PIB, soit un chiffre inférieur à ce que l'on observe dans le reste de l'Europe. Le groupe considère qu'il n'a pas vocation à se prononcer sur le bon niveau de prélèvements obligatoires. Il tient en revanche à souligner que le verdissement de notre fiscalité n'est possible qu'à un certain nombre de conditions :

- ✓ que le verdissement de la fiscalité ne se traduise pas par une détérioration de la compétitivité des entreprises. C'est pourquoi le groupe soutient l'idée d'un mécanisme d'ajustement aux frontières vis-à-vis des pays qui ne renterraient pas dans le cadre des accords multilatéraux de lutte contre l'effet de serre ;
- ✓ qu'une attention particulière soit accordée, avant toute décision, à l'évaluation des impacts sectoriels et redistributifs des mesures envisagées ;
- ✓ que le verdissement de la fiscalité ne se traduise pas par une perte de pouvoir d'achat et que les ménages disposent de vraies possibilités de choix pour se tourner vers des énergies plus sobres en carbone ou des modes de transport ou de logement moins « énergivores ». Les salariés en particulier qui n'ont d'autres choix que d'habiter loin des centres urbains où ils travaillent ne doivent pas être pénalisés.

Cette nécessité de faire émerger des offres alternatives explique pourquoi la montée en charge de la fiscalité verte doit à la fois donner un signal-prix de long terme et être mise en œuvre de manière progressive.

Quatrième principe : le recours aux instruments économiques est une condition nécessaire mais non suffisante pour promouvoir un développement durable. Même si le prix des ressources rares est à son bon niveau et le cadre réglementaire efficace, une action déterminée en faveur de la recherche et de l'innovation est également indispensable.

Cinquième principe : la dimension européenne des actions doit être systématiquement prise en compte. Sur beaucoup de sujets environnementaux c'est l'Union européenne qui constitue l'échelle pertinente, pour des raisons juridiques ou économiques. Plusieurs initiatives importantes méritent donc d'être portées au niveau européen, qu'il s'agisse des indicateurs statistiques, de l'information des consommateurs, des possibilités de modulation fiscale, des marchés de quotas ou de l'ajustement aux frontières .

## **2. Les leviers**

Sur la base des 5 principes qui viennent d'être brièvement énoncés, le groupe considère qu'il faut agir simultanément sur plusieurs leviers, qui font l'objet de propositions dans les fiches présentées ci-après. On peut de manière synthétique distinguer trois types de leviers :

Le premier levier c'est celui de l'information, car la réalité du développement durable reste mal connue : une information statistique plus riche pour l'ensemble des citoyens, condition nécessaire d'un débat démocratique ; une information des consommateurs sur la qualité environnementale des produits et services proposés ; une publicité plus respectueuse des exigences environnementales.

Le second levier c'est celui des outils économiques et notamment d'une fiscalité plus incitative. Cette fiscalité peut présenter un caractère général – avec la mise en place

d'une éco-contribution assise sur les émissions de carbone, l'énergie ou l'ensemble des caractéristiques non environnementales d'un produit. Elle peut aussi avoir un caractère plus ciblé, dans le domaine des transports ou des déchets en particulier.

Le troisième c'est celui de la recherche, de l'innovation de l'emploi et de la formation. Le groupe tient à souligner que la recherche et l'innovation ne doivent pas « se cantonner » au développement de nouvelles technologies. Nous avons besoin de lancer de nouveaux programmes de recherche pour nous permettre de mieux comprendre les changements organisationnels nécessaires, d'explicitier les conditions permettant de mettre en place une véritable économie de fonctionnalité, de procéder à une nouvelle prospective des métiers et des qualifications à l'aune du développement durable, d'évaluer l'incidence quantitative et qualitative sur l'emploi des politiques environnementales.

Le groupe tient à souligner la complémentarité de ces différents leviers: le verdissement de la fiscalité n'est acceptable que si les citoyens sont correctement informés de la qualité environnementale des produits et disposent d'alternatives crédibles ; la recherche et l'innovation ne peuvent se développer que si les entreprises perçoivent clairement que le prix du carbone et des matières polluantes ont vocation à augmenter dans les années et les décennies à venir ; les mutations économiques et sectorielles induites par les changements de politique publique nécessitent d'organiser les transitions professionnelles et sociale des salariés.

Le groupe tient enfin à souligner la complémentarité des différents acteurs concernés par l'amélioration de l'environnement. L'Etat a naturellement un rôle éminent à jouer pour promouvoir les positions françaises au niveau européen et international, mettre en place de nouveaux outils économiques, stimuler la recherche. Au-delà de ces trois domaines où s'exprime la compétence historique, tous les initiatives recommandées par le groupe – information, formation, innovation,..- requièrent une collaboration active de plusieurs acteurs : Etat, collectivités territoriales, partenaires sociaux, associations, partenariats public-privé. C'est pourquoi beaucoup d'actions présentées ci-après, tout en ayant fait l'objet d'un large accord entre les différents collèges représentés, nécessitent des concertations et des négociations complémentaires pour préciser les conditions et le calendrier de leur mise en œuvre.

Le meilleur moyen de faire de la croissance durable c'est de mettre en place les bons signaux de prix pour inciter les acteurs économiques à adopter des comportements vertueux pour le développement durable.

### **3. Quelles pistes à explorer ?**

**Les mesures fiscales qui apparaissent les plus pertinentes d'un point de vue économique et environnemental sont les suivantes :**

- ✓ dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, la mise en place d'une taxe intérieure carbone, assise sur le contenu en CO2 des consommations d'énergies fossiles situées en-dehors du marché de quotas européen, et l'amélioration des modalités d'allocation des quotas de CO2 dans le cadre du marché européen ;
- ✓ dans le secteur des transports, la suppression de l'écart de TIPP dont bénéficie le

gazole par rapport au supercarburant (17,23 €/hectolitre), la création d'une redevance kilométrique pour les poids lourds et la possibilité donnée aux collectivités locales d'instaurer des péages urbains ;

- ✓ dans le bâtiment résidentiel et tertiaire, le verdissement du prêt à taux zéro (PTZ) et l'amélioration de l'efficacité du crédit d'impôt existant sur les économies d'énergie.
- ✓ pour les activités agricoles et la pêche, la suppression progressive de la défiscalisation sur les biocarburants, l'introduction d'une taxe sur les engrais azotés, la réforme de la redevance sur les pesticides, ainsi que l'expérimentation de quotas individuels dans le domaine de la pêche et d'un marché d'épandage sur les effluents d'élevage ;
- ✓ dans le secteur des déchets, la révision de la taxe générale sur les activités polluantes ;
- ✓ enfin, dans les autres secteurs, le renforcement de la TGAP Air (lutte contre la pollution atmosphérique) et le durcissement de la TGAP sur les matériaux d'extraction (protection des milieux et prévention du risque d'inondations).

**D'autres mesures, qui n'appartiennent pas à la sphère fiscale, peuvent aussi être mises en place**

- ✓ Afin de sensibiliser la population au quotidien, l'obligation pour les grandes surfaces de distribuer (même au coût de production) des sachets biodégradables.
- ✓ Mettre en place une législation obligeant particuliers et professionnels à utiliser des lubrifiants biodégradables.
- ✓ Mettre en place des liens entre marchés publics et environnements.

Analyse de la mise en place combinée d'une taxe sur les émissions intérieures de CO<sub>2</sub> de la France et d'un ajustement fiscal aux frontières de l'Union européenne (TEC).

**La création d'un signal-prix incitant à la réduction des émissions de carbone en France impliquerait un réaménagement des taxes existantes sur la consommation d'énergie**

**Il existe d'ores et déjà un prix explicite du CO<sub>2</sub> pour les secteurs de la production d'électricité et les activités industrielles fortes consommatrices d'énergie (raffineries, installations sidérurgiques, cimentiers,...).** Ceux-ci participent en effet au système d'échanges de quotas de CO<sub>2</sub> créé en 2005 au sein de l'Union européenne. Si les prix actuels du quota de dioxyde de carbone sont très modestes en raison de phénomènes de sur-allocation en 2005-2007, les prix à terme à l'échéance de 2008 (≈ 25€/tonne) crée une véritable incitation à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

**Les quotas ne concernent cependant que 38% des émissions de CO<sub>2</sub> de la France<sup>4</sup>.** Plus de 60% des émissions de CO<sub>2</sub> proviennent du bâtiment (24,6%) et des transports (34,6%), où elles sont en forte croissance depuis 1990 (respectivement + 13,1% et + 19,1%). **Ces secteurs « diffus » sont déjà soumis à un certain nombre de taxes assises sur différentes sources d'émissions (carburants routiers, gaz, fioul domestique et charbon) mais ces taxes ne sont pas calibrées de façon optimale pour intégrer parfaitement le prix du CO<sub>2</sub>. Le signal-prix implicite du CO<sub>2</sub> est dans la**

<sup>4</sup> Soit 24% des émissions totales de gaz à effet de serre de la France, les émissions de CO<sub>2</sub> représentant 72% des émissions totales de gaz à effet de serre.

**majorité des cas inexistant** (tarifs administrés de l'électricité et du gaz pour les particuliers, exonérations de TIPP pour certaines catégories d'activités, taxes sur le gazole aux particuliers, le gaz, le charbon et le fioul domestique). Même si elle n'a pas été créée à cette fin, la TIPP sur le super et le gazole professionnel apparaît quant à elle bien calibrée et intègre implicitement le prix du CO<sub>2</sub>.

**La mise en place d'une taxe intérieure carbone passe donc par la mise à niveau des taxes existantes et notamment de leur composante CO<sub>2</sub> déclinant une valeur de référence unique de 27 euros par tonne à l'horizon de 2010.** Cette valeur est cohérente avec le prix actuel du quota de CO<sub>2</sub> en 2008-2012 et calibrée pour permettre à la France d'atteindre ses objectifs dans le cadre du protocole de Kyoto (rapport Boîteux II). Pour améliorer la transparence du signal-prix pour les consommateurs et les entreprises, la composante actuellement implicite du CO<sub>2</sub>, une fois ajustée à 27 €/tCO<sub>2</sub>, pourrait être « extraite » des taxes existantes et transformée en une taxe carbone sur l'ensemble des consommations d'énergie fossile non soumises au marché de quotas. Une telle orientation aurait des effets redistributifs importants, avec un prélèvement additionnel net de 4,7 milliards d'euros touchant en priorité les consommations de gazole des particuliers ainsi que les utilisations de gaz et de fioul domestique dans le secteur résidentiel/tertiaire. Elle devrait donc être non seulement mise en œuvre progressivement mais aussi assortie de mécanismes de « recyclage » des recettes générées, prenant la forme de baisses de prélèvements fiscaux et sociaux au profit des ménages ou des entreprises. La question de la compensation des recettes d'une taxe carbone est donc une question essentielle en termes d'acceptabilité politique.

Au plan international il faudra donc veiller à défendre la mise en place d'un instrument pour préserver l'efficacité environnementale des politiques climatiques sans soutenir en interne la création d'une taxe sur le carbone que si les modalités de compensation sont bien déterminées.

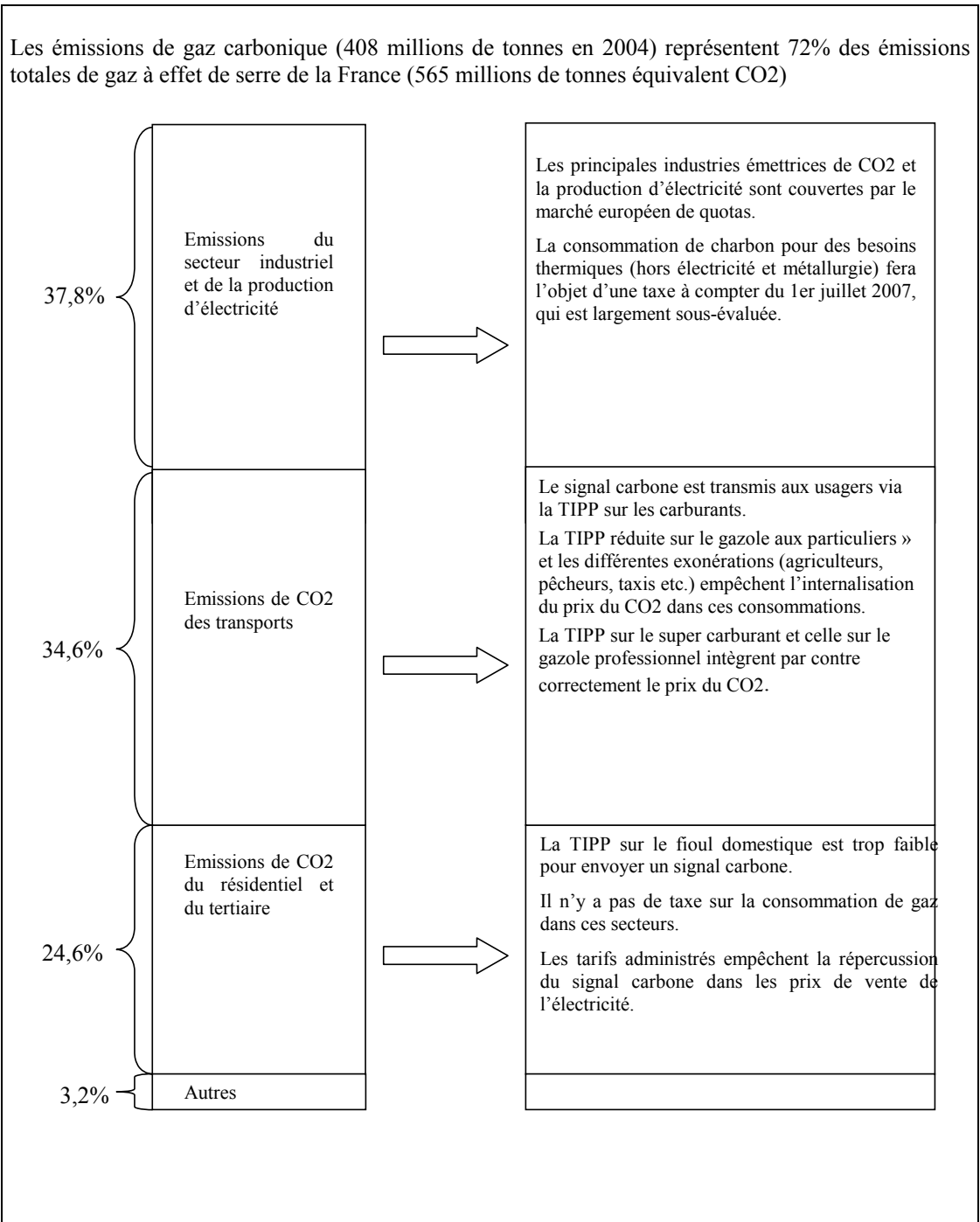
**La mise en place d'une taxe carbone aux frontières trouve de solides justifications pour préserver l'efficacité environnementale de la politique climatique européenne**

En l'absence d'une coordination internationale, le volontarisme de l'Union européenne risque d'avoir un effet environnemental limité, en raison des « fuites d'émission », et de réduire la compétitivité de notre industrie. En effet, il existe un risque d'éviction des productions européennes par des productions provenant de pays n'ayant pas mis en place de politique climatique (produits plus intensifs en carbone moins chers). **Il est donc indispensable d'envisager des dispositifs permettant de rétablir la « vérité des prix », pour réduire ces « fuites de carbone » et corriger les distorsions induites par une politique climatique fortement asymétrique.** C'est à cette logique que sous-tend la mise en place d'une Taxe extérieure carbone (TEC).

L'adoption d'un tel dispositif gagnerait à être négociée au sein du régime multilatéral sur le climat. Cette approche pourrait permettre de limiter les risques de contentieux auprès de l'OMC mais aussi de relancer les négociations sur le régime international de lutte contre le changement climatique. En effet, un tel instrument permettrait la prise ou le renforcement d'engagements unilatéraux sans remettre en cause la compétitivité des Etats concernés. Ce dernier point étant crucial pour les Etats qui refusent encore de ratifier le protocole de Kyoto.



**Annexe 2 : Synthèse des émissions de CO2 par secteurs d'activités et des instruments économiques existants**



### Annexe 3 : critères de hiérarchisation des secteurs porteurs

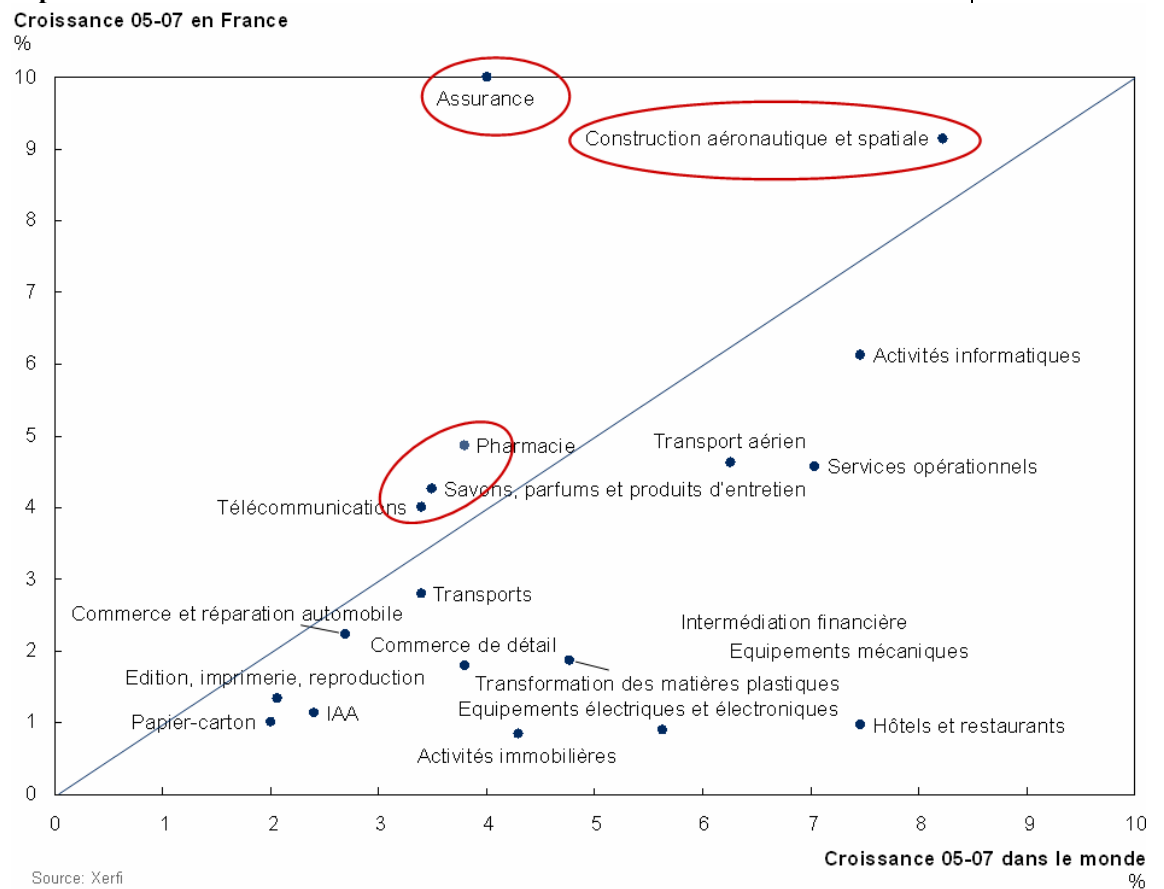
Pour hiérarchiser les secteurs en fonction de leur potentiel de création de valeur et d'emplois, ont été analysés :

- la dynamique récente de croissance en France
- les prévisions de croissance en France et dans le monde
- le potentiel de création d'emplois
- la position compétitive et la France et l'exposition à la concurrence internationale

#### 1. Analyse des secteurs les plus dynamiques en France

Sur la période 2005-2007, le rythme de la croissance française a été plus rapide que dans le monde pour les secteurs suivants : construction aéronautique et spatiale, assurance, pharmacie, savons, parfums et produits d'entretien, télécommunications.

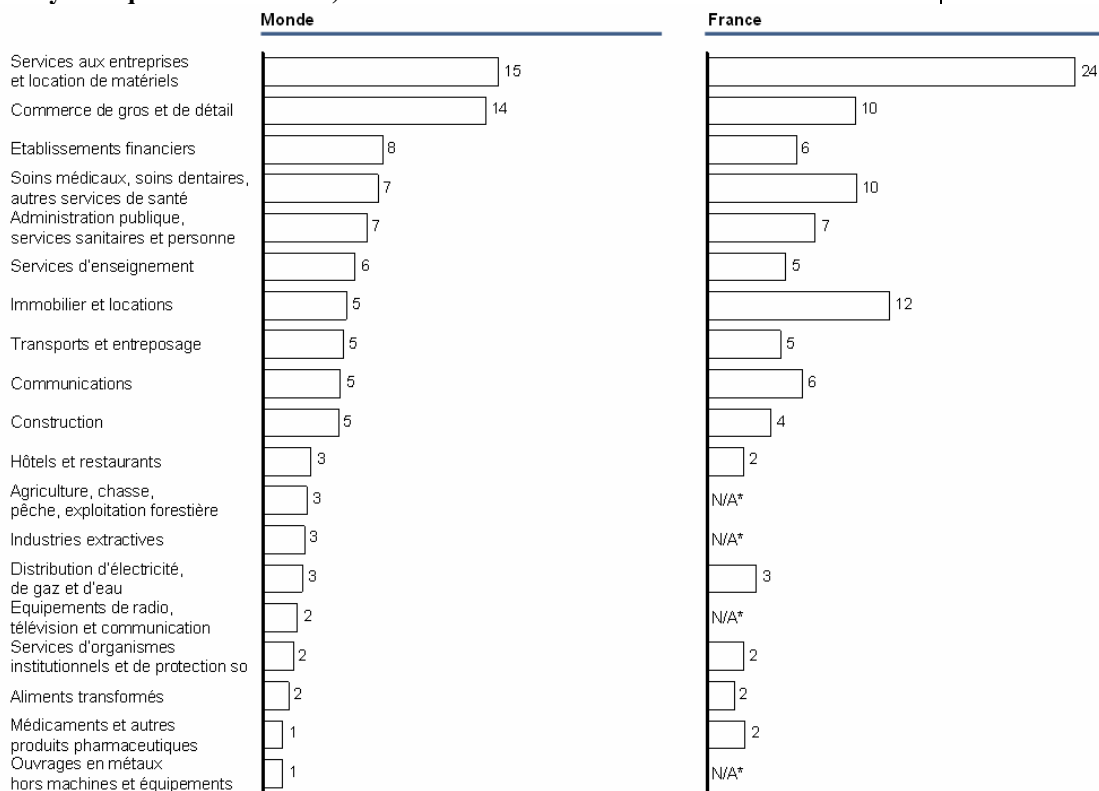
**Figure 1 : comparaison de la croissance sectorielle en France et dans le monde sur la période 2005-2007**



## 2. Prévisions de croissance en France et dans le monde

L'étude des tendances d'évolution sectorielle à horizon 2015 fait ressortir en particulier les secteurs suivants : services aux entreprises, services financiers, santé (y compris biotechnologies), commerce de gros et de détail.

**Figure 2 : décomposition sectorielle de la valeur ajoutée créée dans le monde et en France entre 2004 et 2015 (en % de la valeur ajoutée créée par les 19 secteurs les plus dynamique dans le monde)**



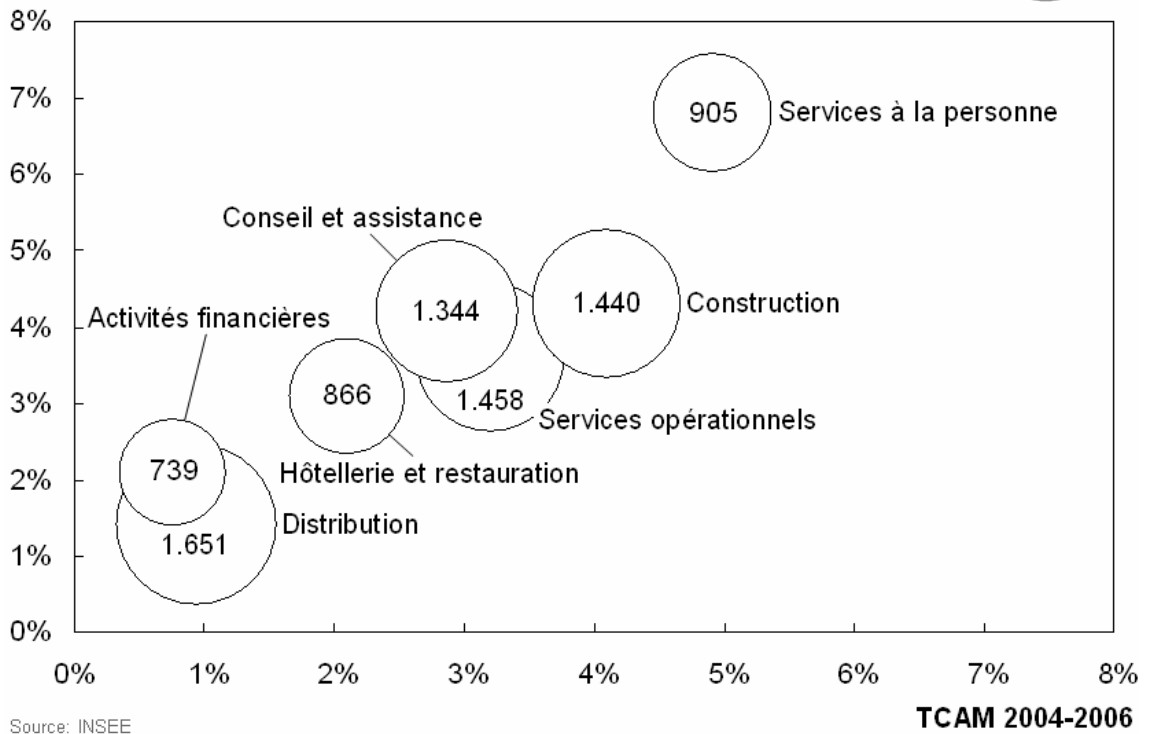
\* Secteurs ne faisant pas partie des 19 secteurs les plus en croissance dans le monde  
Source: McKinsey, Global Insight

## 3. Dynamique de création d'emplois

**Figure 3 : nombre et croissance des emplois par secteur en France**

Nombre  
d'emplois  
en 2007  
(milliers)

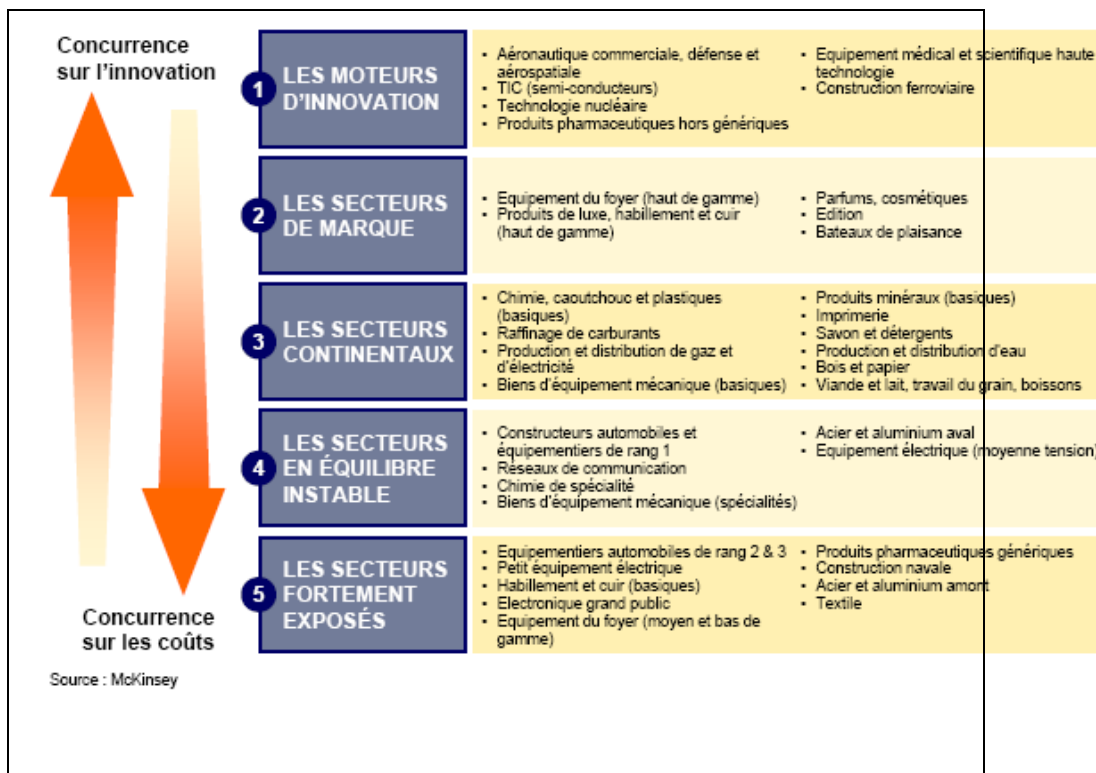
### Croissance 2006-2007



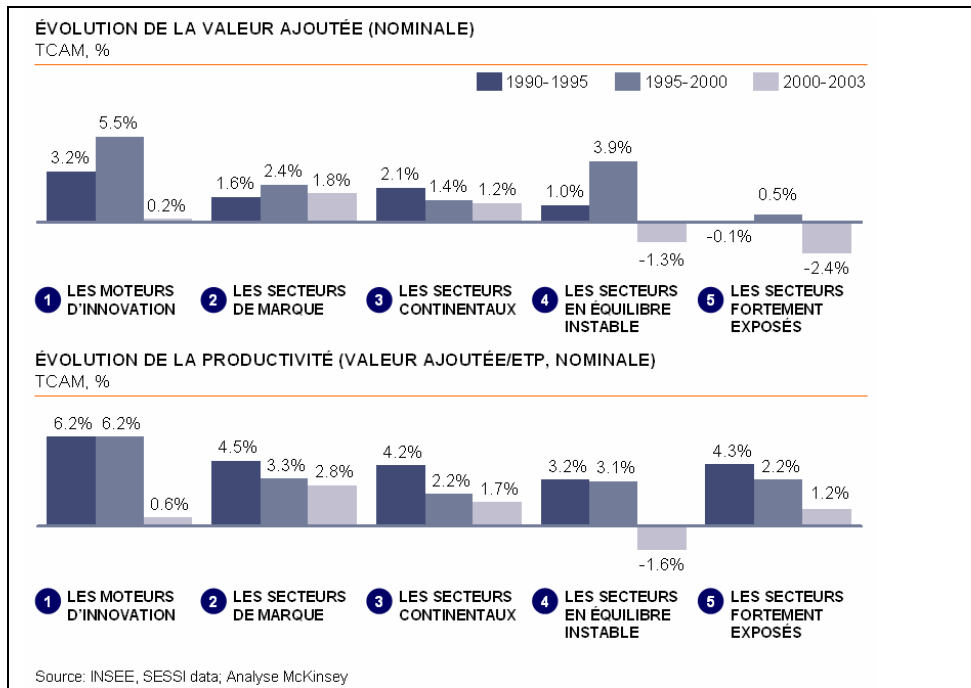
#### 4. Rôle moteur dans l'économie et effet d'entraînement

Une analyse complémentaire invite à segmenter les secteurs en fonction de leur importance pour l'économie, leur effet d'entraînement, la position compétitive de la France et leur exposition à la compétition internationale.

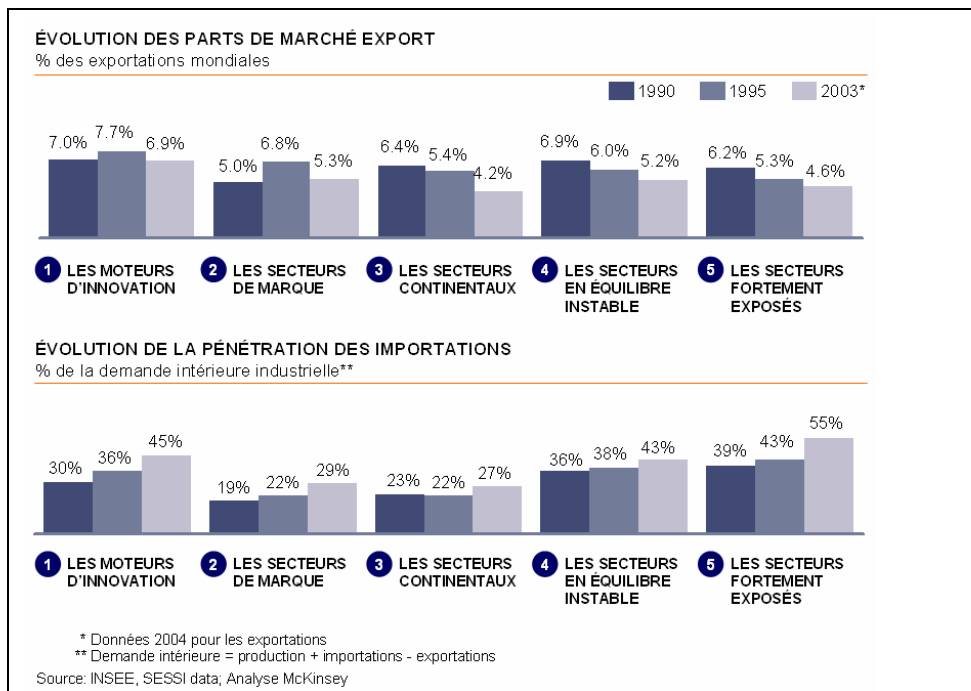
Figure 4 : description des segments et exemples de secteurs



**Figure 5 : La progression de la valeur ajoutée pour l'ensemble des groupes ralentit depuis 2000 alors que les gains de productivité baissent fortement**

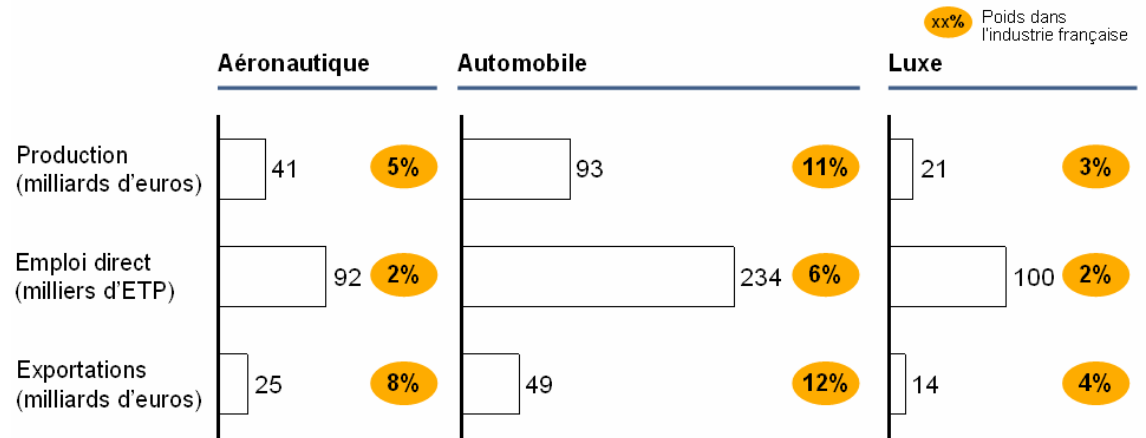


**Figure 6: La compétitivité de l'ensemble des groupes se dégrade depuis 1995**



Les secteurs aéronautique, luxe et automobile sont particulièrement représentatifs de leur segment et ont une importance non négligeable pour l'industrie française.

**Figure 7 : chiffres clés pour l'aéronautique, l'automobile et le luxe en France**



Source: « Donner un nouvel élan à l'industrie en France », McKinsey 2006



#### **Annexe 4 : Les services à la personne**

Les services à la personne ont été identifiés comme un des premiers secteurs créateurs d'emplois peu qualifiés et non délocalisables pour les dix prochaines années. Ces créations d'emplois répondront à des besoins croissants du marché. Elles ne seront toutefois maximales que si les services à la personne se structurent et se professionnalisent. Des orientations déterminantes ont été données en ce sens par le plan de développement des services à la personne début 2005.

Une accélération du développement des services à la personne pourra s'appuyer sur deux axes de politique publique :

- Réorienter la solvabilisation de la demande vers l'objectif de professionnalisation du secteur
- Améliorer la qualité des emplois et du service

#### **Proposition 1 : Mieux solvabiliser la demande**

L'atelier s'est interrogé sur le caractère suffisant de la solvabilisation de la demande autorisée par le dispositif actuel (plan de développement des services à la personne) et a souhaité étudier différents moyens de l'accroître.

Au préalable, il faut rappeler que la demande de services à domicile peut se concrétiser sous trois formes contractuelles différentes. Des avantages fiscaux et sociaux différenciés sont associés à celles où l'intervenant à domicile est déclaré, par un organisme ou par le particulier employeur (voir encadré).

#### **Les trois principaux types actuels de relations contractuelles dans le secteur des services domestiques et avantages associés.**

##### **1. Trois principaux types de relations contractuelles**

Dans le modèle du particulier employeur, un contrat de travail est établi entre le travailleur domestique et le ménage consommateur de ses services. Dans ce cas, le ménage agit en tant qu'employeur et le travailleur domestique en tant que salarié. Cette relation bilatérale peut être élargie à un tiers, un organisme mandataire, qui agit en tant que médiateur entre les deux parties, sans que la nature du contrat n'en soit changée.

Dans le modèle du prestataire, un contrat de travail est établi entre le travailleur domestique et une entreprise de service qui l'embauche ; un contrat de vente est établi entre cette entreprise et le ménage utilisateur. Dans ce cas de figure, la tierce partie est au cœur de la relation contractuelle. C'est ce type d'organisation du service que les réformes récentes du secteur cherchent à promouvoir car il est le plus favorable à des gains de productivité et permet de garantir une meilleure qualité du service et des

emplois.

Enfin, le travail au noir reste largement répandu dans le secteur des services à la personne. Les avantages fiscaux et sociaux accordés aux deux modèles précédents ont pour but de rendre inopérant l'argument économique en faveur du travail au noir.

## **2. Avantages fiscaux et sociaux associés**

Pour l'utilisateur du service, le recours au statut de particulier employeur donne droit à :

- Une exonération de cotisations sociales patronales de 15 points à partir des frais réels ;
- Une déduction fiscale ou un crédit d'impôt (pour les ménages non imposables) de 50% des sommes restant à la charge de l'utilisateur, dans une limite de 6 000 € par an ;
- L'utilisation du CESU préfinancé (incluant une participation de l'employeur ou autre organisme).

Le service fourni par un organisme prestataire bénéficie des allègements suivants :

- Exonération de cotisations patronales d'assurances sociales, d'accidents du travail et d'allocations familiales, totale dans la limite du SMIC, pour les entreprises et associations agréées de services à la personne. Cet avantage n'est pas cumulable ; avec une autre exonération, totale ou partielle, de cotisations patronales.
- Taux de TVA réduit à 5,5% ;
- L'utilisateur du service peut payer en CESU préfinancé et bénéficie de la même exonération d'impôt que le particulier employeur.

### **Mesure 1 :**

#### **Considérer fiscalement le ménage comme une entreprise dans son recours à un service à domicile (demandée à évaluation par le précédent atelier)**

La commission a souhaité étudier la possibilité d'approfondir le dispositif existant en **considérant le ménage comme une entreprise**, et en rendant ainsi déductible des revenus du ménage la totalité de la charge du service à domicile. Or, l'hypothèse de traiter le ménage en entreprise semble peu fructueuse de deux points de vue :

- Premièrement, d'un point de vue théorique, si l'on considère littéralement le ménage comme une entreprise, la valeur produite au sein de l'entreprise par le service à domicile s'ajoute aussi aux produits et annule donc la charge équivalente. Cette solution aboutirait donc à supprimer tout avantage fiscal lié au recours aux services à domicile puisque ceux-ci ne modifieraient pas le revenu imposable du ménage.
- Deuxièmement, cette objection théorique mise à part, et en l'état actuel du dispositif fiscal, considérer fiscalement le particulier employeur comme une entreprise ne saurait constituer un moyen de solvabiliser la demande. En effet, dans le dispositif actuel, l'avantage fiscal dont

bénéficie seul le particulier, en tant qu'employeur ou acheteur de services, est prépondérant par rapport aux exonérations de cotisations existantes, et le nouveau traitement fiscal conduirait au final à doubler le coût de recours à ce type de services.

On pourrait envisager une **première alternative consistant à déduire la totalité des sommes à la charge du ménage de leur revenu imposable en remplacement du dispositif existant**. Toutefois, cela conduirait, là encore, à une diminution du soutien au secteur, car l'avantage fiscal nouvellement proposé serait négligeable pour la très large majorité des contribuables. Il ne deviendrait important que pour des taux marginaux d'imposition élevés. En plus d'être très anti-redistributif, tout le monde perdrait par rapport au système actuel : le taux marginal supérieur d'imposition sur le revenu étant aujourd'hui de 40% (hors abattements).

Solution extrême et impraticable, une **deuxième alternative consisterait à déduire 100% des sommes restant à la charge du particulier de son impôt sur le revenu**. Une telle formule conduirait à des effets d'aubaines gigantesques (le service à domicile deviendrait gratuit !) : pour les ménages aisés si c'est une réduction (aspect alors fortement anti-redistributif), ou pour tout le monde si c'est un crédit d'impôt. Le coût statique estimé<sup>5</sup>, 2,5 fois supérieur au coût du dispositif actuel, ne prend pas en compte l'effet qu'aura le nouveau prix du service sur la demande. La prise en compte d'un coût dynamique ferait exploser le coût budgétaire en raison de la gratuité du service. En l'absence de mécanisme de plafonnement, le coût assécherait la ressource budgétaire que constitue l'impôt sur le revenu.

En définitive, **le mécanisme de solvabilisation de la demande semble, en l'état actuel des choses, déjà relativement généreux**. Son objectif de court terme étant de permettre à la demande de s'exprimer plus massivement, il cible de manière assez indifférenciée les différents modes de relation contractuelle. Or, à moyen terme, l'expansion du secteur et la progression de sa productivité ne pourront se passer d'organismes prestataires plus développés. De ce point de vue, le maintien prolongé du dispositif actuel donne un net avantage aux relations de gré à gré, sans intermédiation par un organisme spécialisé, compte tenu des frais de gestion que cela engendre. On pourrait donc envisager, à moyen terme, de rééquilibrer les avantages fiscaux et sociaux au profit des organismes les plus professionnalisants.

---

<sup>5</sup> En multipliant le nombre d'heures consommées par an par un salaire horaire brut moyen, le coût total pour les finances publiques peut être estimé à 10,4 milliards €, contre 4 milliards € environ avec le dispositif actuel d'exonérations d'impôt et de cotisations sociales.

## **Mesure 2 :**

### **Rééquilibrer les avantages fiscaux et sociaux au profit des organismes prestataires, afin de restaurer leur compétitivité-prix face aux relations de gré à gré.**

Différents leviers pourraient être actionnés dans ce but, comme la réforme des allègements de cotisations dont bénéficie le particulier employeur ou l'éligibilité au CESU préfinancé des seuls organismes agréés. De telles mesures ne devraient cependant intervenir qu'après la phase de forte croissance de la demande de services permise par le dispositif actuel. Dans un second temps, en effet, les nouveaux utilisateurs de services, ayant franchi l'obstacle de l'externalisation, pourront accepter de payer davantage pour une offre de qualité supérieure.

### **Proposition 2 : Améliorer la qualité des emplois et du service**

Malgré l'impulsion donnée par le plan de développement des services à la personne pour une professionnalisation du secteur, des freins demeurent sur le plan qualitatif, et limitent la demande, du côté des utilisateurs de services, comme l'offre de travail, du côté des intervenants.

Les utilisateurs de services sont en effet encore réticents à déléguer des tâches domestiques, notamment faute d'assurances suffisantes sur la qualité de la prestation externe. Pour lever ce frein, il faut que les organismes prestataires soient assurés de disposer de personnel compétant, non seulement au niveau des intervenants à domicile, mais aussi au niveau du personnel d'encadrement qui gère la relation commerciale.

Par ailleurs, les emplois sont difficilement pourvus, par manque de personnel qualifié, mais aussi faute d'attractivité : les métiers sont pénibles, le temps de travail fragmentés, et les perspectives de carrière quasiment inexistantes. En outre, l'offre de formations est très restreinte et difficilement lisible : il existe peu de dispositifs de formation initiale, et pas de formation continue pour l'emploi direct.

### **Mesure 1 : Mettre l'accent sur l'acquisition de compétences et les parcours professionnels**

- Alléger la procédure administrative de validation des acquis de l'expérience.
- Répondre aux importants besoins en formation encore non couverts :
  - Développer la formation initiale (apprentissage ?)

- Harmoniser les diplômes de l'aide à domicile
- Placer la priorité sur la formation du personnel d'encadrement des intervenants à domicile. Développer cette catégorie d'employés.
- Favoriser la polyvalence des intervenants et des organismes d'offre
- Créer une **école européenne des services** (modalités à préciser)

### **Mesure 2 : Rendre les conditions de travail plus attractives**

- Abaisser les seuils de cotisations requis pour l'acquisition des droits sociaux
- Lutter contre le temps partiel non choisi : développer le travail salarié à temps partagé, autoriser des groupements d'employeurs dans le secteur des services à la personne
- Accroître la prévisibilité de l'emploi du temps
- Enrichir les tâches et les emplois. Donner des perspectives de progression professionnelle.
- La polyvalence des organismes d'offre est un facteur permettant d'augmenter la durée du travail par la polyvalence des activités. C'est aussi un moyen d'enrichir le contenu des emplois en jouant sur la complémentarité des activités.
- Lutter contre le travail non déclaré.

### **Mesure 3 : Raisonner en termes de filières (aide aux personnes dépendantes / nettoyage) pour la classification des emplois et des entreprises de services à la personne, et donc pour l'accès aux subventions et avantages fiscaux.**

Pour résoudre le problème du recrutement qualifié et de la qualité du service, il faudrait étudier la possibilité d'un retour à une segmentation marquée entre services d'aide aux personnes fragiles et autres services à domicile. En effet, la présentation de ces deux ensembles dans une même catégorie des « services à la personne » peut nuire au développement des deux, alors que les besoins en personnels qualifiés pour l'aide aux personnes fragiles augmenteront fortement dans les années à venir.

- Il existe une constante anthropologique de dévalorisation des activités de nettoyage, ce qui rejait sur la faible disposition à payer des ménages pour ce genre d'activité. En regroupant de manière un peu artificielle ces deux catégories, on empêche l'émergence d'une professionnalisation de ces activités.
- En outre, l'assimilation des métiers de l'aide à domicile aux autres métiers de service à la personne demandant des qualifications moins

spécifiques peut être décourageante pour les intervenants. A contrario, cette assimilation conduit à faire coexister deux statuts différents parmi les employés d'un même secteur, le statut des aides à domicile étant beaucoup plus avantageux pour l'intervenant que celui du particulier employeur.

- Cette professionnalisation serait plus facile à construire en raisonnant autour de filières : le nettoyage, l'aide aux personnes âgées, etc. De surcroît, ce raisonnement en filières permet de sortir ces activités du seul domicile, car elles peuvent aussi être exercées en établissement de résidence pour les personnes dépendantes, dans des locaux professionnels pour les activités de nettoyage.
- Il semble plus efficace de favoriser l'émergence d'entreprises ou d'associations susceptibles d'intervenir dans plusieurs lieux complémentaires autour de cette notion de filière. Pour le nettoyage, il pourrait s'agir d'entreprises de nettoyage intervenant au domicile de particuliers au cours de la journée et dans des locaux professionnels tôt le matin ou le soir. Pour l'aide aux personnes dépendantes, il pourrait s'agir d'interventions au domicile des personnes le matin et en maisons de retraite l'après-midi.
- De telles polyvalences permettraient de proposer des durées de travail supérieures à ce qu'elles sont aujourd'hui. Actuellement, ces complémentarités existent au travers de la multiactivité, mais c'est au salarié d'assurer la coordination des temps.

En termes de perspectives professionnelles, cette notion de filière permettrait d'imaginer des parcours de progression : certaines activités de nettoyage nécessitent une haute technicité (quand les conditions d'hygiène le demandent) et on peut construire ce type de parcours. Pour les aides aux personnes dépendantes, des formations spécifiques et les mécanismes de VAE peuvent permettre à des intervenantes à domicile de devenir aides-soignantes.

## PRECISIONS

### 1. Données clés sur le secteur des services à la personne

Définition du secteur dans la loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne : 4 domaines d'activités au titre desquelles des associations ou entreprises peuvent être agréées :

- **services à la famille** (garde d'enfants, soutien scolaire)
- **services associés à la promotion de la santé et à la qualité de vie à domicile** (entretien de la maison, assistance aux personnes âgées ou dépendantes, préparation et livraison de repas)
- **services d'intermédiation** (assistance aux démarches administratives...)
- **services associés au logement et au cadre de vie** (gardiennage, jardinage, petites réparations, assistance informatique...).

#### a. Des facteurs de croissance tendancielle de la demande

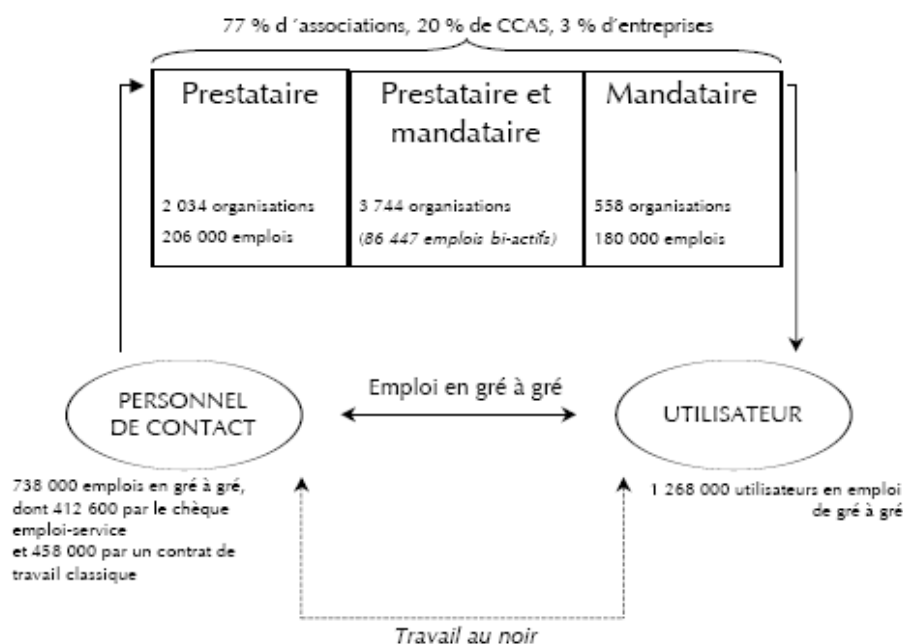
- Vieillesse de la population : en 2020, 3,2% de la population sera âgé de 85 ans et plus.
- Accroissement de l'activité des femmes conjugué au dynamisme de la natalité.
- Recherche d'un équilibre entre vie familiale et vie professionnelle.

#### b. Une couverture statistique encore imparfaite

La mesure du nombre d'emplois dans les services domestiques soulève plusieurs difficultés, qui tiennent principalement :

- à la diversité des modèles de relations contractuelles en jeu (voir graphique 1);
- à la dimension plus ou moins large du concept de service à la personne ;
- à la spécificité des formes de travail du secteur ;
- à la nécessité de mobiliser plusieurs sources statistiques qui ne sont pas forcément cohérentes entre elles.

### **Graphique 1 : Types de relations contractuelles dans le secteur des services à la personne**



*Données pour 2000, 2001*

*Source : rapport du Commissariat général du Plan de 2005, Développer l'offre de services à la personne*

### c. Un gisement d'emplois non délocalisables ?

- En 2005 (source DARES):
  - Environ 1,8 millions de particuliers employeurs (hors recours aux assistantes maternelles)
  - Environ **1,4 millions de salariés** exerçant une activité, à temps plein ou temps partiel au domicile de particuliers (dont 200 000 via prestataires agréés)
  - Près de 700 millions d'heures travaillées, soit près de **350 000 emplois équivalents temps plein**.
  - Un quart des heures ont été réalisées dans le cadre d'une prestation. Cette part est en forte progression.
  
- Un rapport du Commissariat général au Plan de 2005 montre que la France se caractérise par un taux d'emploi dans le secteur des services à la personne relativement élevé en comparaisons internationales. Des taux d'emplois supérieurs, comme aux Pays-Bas, impliquent toutefois vraisemblablement des durées du travail plus faibles, ce qui signifie des emplois plus morcelés, moins attractifs (voir tableaux 1 et 2).

**Tableau 1 : Taux d'emploi (en pourcentage de la population en âge de travailler) dans les services aux particuliers en 2002.**



	Services aux particuliers au sens large	Dont : Services domestique	Dont : Services personnels	Dont : Hôtels et restaurants	Dont : Activités récréatives, culturelles et sportives
	(1) * = (2) + (3) + (4) + (5)	(2)	(3)	(4)	(5)
France	5,95	1,15	0,93	2,16	1,71
Allemagne	6,12	0,84	1,13	2,99	1,15
États-Unis	7,73 **	0,45	0,98 **	4,97	1,26 **
Pays-Bas	8,55	2,54	1,87	2,73	1,4

Sur la base des comptes nationaux

\* Le total n'est pas égal à la somme des composantes pour les États-Unis en raison des différences dans les dates reportées

\*\* 2000

N.B. : pour mémoire, taux d'emploi en France en 2002 : 62,9 %, en Allemagne : 65,4 %, aux États-Unis : 71,9 %, aux Pays-Bas : 74,5 %

Source : rapport du Commissariat général du Plan de 2005, Développer l'offre de services à la personne

**Tableau 2 : Taux de temps partiel et durée du travail dans les services domestiques en 2002.**

	Taux de temps partiel	Durée hebdomadaire du travail	Ratio emploi/emploi en équivalent temps plein *
France	EFT (1) : 65 %	EFT : 26 heures Sources administratives : Cré à gré : 2-3 heures Marché organisé : 12-13 heures	EFT : 0,62 % Comptes nationaux : ** 0,98 %
Allemagne	EFT : 78 %	EFT : 19 heures	EFT : 0,47 %
États-Unis ***	-	EFT : 28 heures	Comptes nationaux : 0,92 %
Pays-Bas	EFT : 100 %	EFT : 8 heures	EFT : 100 %

(1) EFT = enquêtes "forces de travail"

\* Le ratio EFT est calculé sur la base du taux de temps partiel et de la durée relative d'un temps plein et d'un temps partiel

\*\* Le ratio est très élevé en raison de la non correction du travail au noir dans les effectifs exprimés en personnes dans la comptabilité nationale française

\*\*\* 2000

Sources :

Taux de temps partiel : EFT communautaire, Eurostat

Durée hebdomadaire du travail (emploi principal): EFT communautaire, Eurostat ; Current Population Survey et calculs CGP pour les États-Unis

Ratio emploi/emploi en équivalent temps plein des comptes nationaux : INSEE, BEA

Source : rapport du Commissariat général du Plan de 2005, *Développer l'offre de services à la personne*

- Pour les deux principales catégories des services à la personne que sont les assistants maternels/ aides à domicile et les employés de maison, les **créations nettes d'emplois<sup>6</sup> entre 2005 et 2015 sont estimées** par la DARES et le Centre d'Analyse Stratégique à **291 000**. Le secteur des services à la personne est ainsi identifié comme **l'un des principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois actuellement considérés comme peu qualifiés dans les années à venir**.

## **2. Dispositif actuel d'exonérations fiscales et sociales.**

**Un dispositif fiscal incitatif, mais coûteux pour les finances publiques :**

- Pour les particuliers :
  - **Exonération de l'impôt sur le revenu ou crédit d'impôt, d'un montant maximal de 6000 € par an, de 50% des sommes effectivement à la charge du particulier** qui a recours à des services à la personne à son domicile. Coût annuel pour les finances publiques de la réduction d'impôt au titre de l'emploi, par les particuliers, d'un salarié à domicile : **1 820 millions €**(PLF 2006) :
  - Réduction d'impôt pour les frais de garde des enfants âgés de moins de 6 ans. Coût annuel pour les finances publiques : 310 millions € (PLF 2006).
  - Exonération de 15 points de cotisations patronales de sécurité sociale pour les particuliers employeurs déclarant leur employé sur l'assiette réelle. Cette exonération ne concerne pas les personnes de plus de 70 ans ou dépendantes, ainsi que celles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans, qui bénéficient d'autres systèmes d'exonérations. Coût annuel pour les finances publiques : 213 millions € (PLFSS 2006)
- Pour les entreprises du secteur :
  - **Taux de TVA réduit à 5,5%** sur les prestations facturées par une entreprise ou une association agréée. Coût annuel pour les finances publiques non chiffré dans le PLF 2006.
  - Exonération de taxe sur les salaires de l'aide versée, soit par le comité d'entreprise soit directement par l'entreprise à défaut de celui-ci, pour les emplois de service aux particuliers : Coût non chiffré dans le PLF 2006.
  - **Exonération de cotisations patronales** d'assurances sociales, d'accidents du travail et d'allocations familiales, totale dans la limite du SMIC, **pour les entreprises et associations agréées de services à la personne**. Cet avantage n'est pas cumulable avec une autre exonération, totale ou partielle, de cotisations patronales. Coût annuel

---

<sup>6</sup> Dont une grande partie d'emplois morcelés ou à temps partiel.

pour les finances publiques de l'ensemble des exonérations de cotisations sociales pour les entreprises, associations agréées et particuliers employeurs (y compris abattement de 15 points) : **1 682 millions €** (PLFSS 2006)

- Le coût global de l'ensemble des aides publiques permettant de solvabiliser la demande de services à la personne (incluant, outre les exonérations fiscales et les allègements de cotisations sociales, les allocations et subventions versées par divers organismes) est évalué dans le plan de développement des services à la personne à 15 milliards € :

<b>Financeur</b>	<b>Mesures</b>	<b>Montant 2003 en Mds €</b>
Organismes de sécurité sociale	Prestations d'aide à la garde d'enfants, action sociale des caisses du régime général, exonérations de charges sociales, financement SSIAD	8,6
Etat	Réductions d'impôts et autres avantages fiscaux	3,3
Départements	APA, aide sociale aux personnes âgées, allocation compensatrice de tierce personne (ACTP)	2,1
Fonds de financement de l'APA	Participation aux dépenses APA (fraction associée au maintien à domicile)	0,8
<b>TOTAL</b>		<b>14,8</b>

*Source : le plan de développement des services à la personne.*

## 1. Renforcer l'attractivité de l'industrie financière

---

Un constat : la France dispose d'atouts remarquables dans la compétition internationale

- Des champions nationaux en position de leaders mondiaux sur des segments à haute valeur ajoutée<sup>7</sup>,
- Des jeunes diplômés avec un profil quantitatif dont la qualité est appréciée par les principaux recruteurs anglo-saxons.

Néanmoins, cette position semble fragile :

- Les équipes et les actifs de plus en plus facilement délocalisables
- La comparaison internationale des environnements réglementaires et sociaux systématisée

L'industrie financière représente un secteur porteur à privilégier non seulement en raison de son poids dans l'économie (4,5% du PIB et 730 000 emplois) mais également son rôle déterminant dans le financement de l'ensemble des secteurs. A ce titre, Jean-Pierre JOUYET et Maurice LEVY rappellent dans leur rapport sur l'économie de l'immatériel que l'industrie financière « permet de garder le contrôle des entreprises les plus innovantes et prometteuses. Autrement dit, **l'industrie financière est un élément**

---

<sup>7</sup> A titre d'illustration

- Banque :
  - Les six grands groupes bancaires français sont parmi les 30 premières capitalisations bancaires mondiales (6<sup>e</sup>, Crédit Agricole ; 24<sup>e</sup>, BNPP)
  - Une position dominante sur les marchés dérivés actions (leader mondial : Société Générale) et un classement régulier dans les leagues tables européens ou mondiaux (exemples: financement de projets pour CALYON, le marché primaire des covered bonds pour Natixis, Société Générale "Meilleure banque privée mondiale pour son offre de produits structurés" (Euromoney 2005, 2006 et 2007)),
- Intermédiaires financiers : la naissance de Newedge, fusion de FIMAT (Société Générale) et CALYON Financials (Crédit Agricole) donne naissance au leader mondial dans le domaine de l'exécution, notamment électronique, et de la compensation de produits dérivés listés

essentiel de notre capacité à nous déterminer dans le cadre de la mondialisation."

Deux propositions viennent résumer les axes de réflexion de l'atelier :

- Dynamiser les initiatives de place,
- Accroître la transparence et la compétitivité de l'environnement réglementaire.

#### Axe 1 : Dynamiser les initiatives de place

Dans la continuité de la mission du Haut Comité de Place qui sera officialisé le 05 octobre, d'EUROPLACE et de Finance Innovation, doter les instances de représentation et de promotion de l'attractivité de Paris de véritables moyens d'actions

- ✓ Focaliser la valorisation de certains pôles de compétences industriels actuels et non l'intégralité de l'industrie financière. Une attention particulière pourrait être donnée en priorité aux trois pôles suivants :
  - La structuration et la distribution de dérivés actions;
  - La structuration d'actifs ;
  - L'analyse et la gestion du risque
- ✓ Créer une mission en charge d'assurer une veille économique régulière sur les positionnements des places étrangères (New-York, Londres, Genève, Dubai, Singapour) et réaliser une étude approfondie des risques de départ d'activités hors de France et de leurs impacts économiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur (i.e. le coût de la non-intervention)
- ✓ Assurer le développement des infrastructures nécessaires aux activités des entreprises d'investissements
  - Desserte express entre Roissy et le centre de Paris
  - Promotion d'un quartier des affaires concentré à l'image de la City ou de Manhattan
- ✓ Développer les conditions d'accueil des étrangers hautement qualifiés et du retour des français de Londres
  - Politique favorable d'accueil des stagiaires / jeunes diplômés
  - Création d'un collège/lycée international dans le centre de Paris

- Création d'un statut fiscal spécifique pour les impatriés

## Axe 2 : Accroître la transparence et la compétitivité de l'environnement réglementaire

Des régulateurs attentifs au développement de l'industrie financière autant qu'à la surveillance des risques.

- ✓ Favoriser une législation réactive conçue comme un support de l'innovation et concevant le dialogue permanent avec les institutionnels comme une nécessité absolue
  - Accroître la proportion de personnel expérimenté venant du secteur privé ou d'autres régulateurs européens, par des recrutements permanents et des missions temporaires,
  - Renforcer la transparence en communiquant sur les grands objectifs, les consultations de place à venir dans chaque autorité,
  - Gagner en influence dans les instances européennes, en cherchant à harmoniser dans tous les cas possibles les exigences françaises et celles d'autres régulateurs européens
- ✓ Favoriser le regroupement des autorités réglementaires
  - Créer une autorité de régulation unique, sur le modèle de la Financial Services Authority anglaise qui regroupe le marché obligataire, le marché des dérivés, le secteur bancaire, l'assurance et le marché de gré à gré ou, a minima, sur le modèle de la SEC américaine.
  - Promouvoir au niveau européen une autorité de reporting des transactions unique, afin que les acteurs ne soient pas obligés de reporter leurs opérations à chaque autorité de régulation européenne selon les spécificités de la réglementation nationale

Des actions immédiates pour créer un effet d'annonce convaincant.

- ✓ Autoriser la communication sur les opérations en anglais, le français restant obligatoire pour les documents de synthèse.
- ✓ Supprimer l'impôt de bourse (cf fiche n°3) qui ne s'applique aujourd'hui qu'aux opérations réalisés par en France par des intermédiaires résidents en France et crée une distorsion de concurrence largement défavorable
- ✓ Supprimer l'obligation de publication au BALO (Bulletin d'Annonces Légales Officielles), car redondant avec les publications aux autorités de tutelle

- ✓ Lancer une réforme de la taxe sur les salaires<sup>8</sup> qui représente 10 % de la masse salariale des banques et 13 % de celle des entreprises d'investissement

Pour mémoire, trois des quatre principaux leviers considérés comme les plus importants facteurs de compétitivité pour les places financières sont des leviers réglementaires (étude du New York Financial Center, 2007)



<sup>8</sup> L'existence de cette taxe due par les employeurs exonérés de TVA remonte à la transposition de la 6e directive TVA, où trois secteurs - financier, associatif et hospitalier - avaient été isolés en raison de la difficulté à calculer la valeur ajoutée sur leurs activités. En dépit de son caractère progressif, c'est son taux le plus élevé - 13,6 % - qui prévaut en fin de compte pour la totalité des salaires - ceux supérieurs à 14.295 euros annuel

## Fiche 1 : données clés sur le secteur financier

### → Définition du secteur

- Banques : banque de détail, banque de financement et d'investissement, banque privée, banque de marché, établissements de financements spécialisés...
- Assurances : vie, IARD, santé, réassurance, mutualistes...
- Gestion d'actifs : fonds communs de placements, fonds alternatifs,...
- Intermédiaires financiers : sociétés de bourse, courtiers, conservateurs, valorisateurs...
- Sociétés d'investissements spécialisés : Hedge funds, capital investissement...

### → Tendances

Le secteur financier a cru de 6,5% par an depuis 2001 en Europe, surperformant la croissance de ce secteur aux Etats-Unis (6% en moyenne depuis 2001) et représentant 3 fois la croissance moyenne des PIB sur la même période.

La France conserve une place de référence, représentant environ 10% du secteur financier européen, derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. (source : City of London, 2007)

### → Facteurs de croissance

- En valeur ajoutée
  - **Informatisation, diversification et internalisation** ont transformé en 10 ans le secteur financier et l'organisation des entreprises françaises.
  - Une **main d'œuvre de plus en plus qualifiés**, non seulement sur les profils front-office ou commerciaux mais également dans la gestion des flux (informatique, centres de gestion).
  - Une innovation - produit permanente permettant de **répondre aux demandes spécifiques de financement et de maîtrise des risques** (exemples : mutualisation des risques par la titrisation ou les « cat bonds » ; création de véhicules OPCI spécifiques pour l'immobilier, ...).
- En emplois
  - Les **banques** françaises représentaient, fin 2003, 419 000 emplois directs et près de 200 000 emplois indirects, soit 2.5%



de la population active, faisant de cette industrie le **premier employeur privé** (source : DGTPE, 2006).<sup>9</sup>

- Les assurances (145 000 salariés en France en 2006) et la gestion d'actifs (12 000 salariés en France en 2005) représentent également un gisement important d'emplois.
- **Ce secteur a encore des capacités de développement.** En effet, les activités financières représentent 3,1 % de l'emploi total en France contre 4,3 % au Royaume-Uni, 5,2 % en Allemagne et 6,4 % aux Etats-Unis. Elles génèrent 4,4 % du PIB en France, 6,3 % au Royaume-Uni et 5,1 % en Allemagne (source : CAE, 2000).

**Un poids global dans l'économie difficile à appréhender : l'exemple britannique (étude Société Générale, décembre 2003)**

Les données de comptabilité nationale n'appréhendent qu'en partie l'importance prise par les services financiers dans une économie. Si l'on prend l'exemple du Royaume-Uni, les services financiers *stricto sensu* ont certes une part importante dans la valeur ajoutée totale (5,3 %) et dans l'emploi salarié (4,1%, soit près de **1 million de personnes**), mais ces chiffres ne rendent pas compte de la place maîtresse que ce secteur occupe dans la vie économique du pays, *via* en particulier la place qu'occupe la City dans la finance internationale.

Ainsi, la **contribution des services financiers à la balance des paiements est très fortement positive** : les exportations de services financiers représentent en 2002 plus de 27 % du total des exportations de biens et services alors que les importations ne recouvrent que 5,4 % du total. Les exportations nettes de services financiers atteignent 16,6 milliards de livres en 2002 (1,6 % du PIB), la balance courante étant déficitaire de 19 milliards (...)

La croissance des services financiers est allée de pair avec le développement d'un certain nombre de **services professionnels complémentaires** qui lui sont

- 
- <sup>9</sup> Trois banques sont dans la liste des 15 premiers employeurs de France (source INSEE, la France en Bref en 2007- données 2004) :
    - BNPP (10<sup>e</sup>, 45 000 employés),
    - Société Générale (14<sup>e</sup>, 40 000 employés),
    - Crédit Lyonnais –hors Crédit Agricole- (15<sup>e</sup>, 33 000 employés).
  - Assurance : 145 000 salariés en France ; 197 milliards d'€ de chiffre d'affaires direct (+12% en 2006) (source AFSA, rapport annuel 2006).
  - Gestion d'actifs : 12 000 employés en 2005 (source IFG, rapport annuel 2005).

directement liés : on peut penser en particulier aux secteurs des activités juridiques, des activités comptables et du conseil pour les affaires et la gestion. Si l'on intègre l'ensemble de ces services supports, la part des services financiers au sens large dans la valeur ajoutée totale est de 9,1 % en 2001 (contre 8,9 % en 1992). L'emploi dans ces services représente quant à lui plus de 400 000 personnes. Dans ce cas, l'emploi financier au sens large recouvre 1,7 million de personnes, soit 6,5 % de l'emploi total.

Si l'on intègre à la sphère financière l'ensemble des services aux entreprises (hors activités immobilières), regroupement parfois opéré mais qui surestime clairement la réalité, le poids du secteur atteint près de 26 % du PIB en 2001 (23,3 % en 1992). L'emploi directement et indirectement lié aux activités financières atteindrait quant à lui 18 % de l'emploi total.

#### → Une contribution importante à la création de valeur

- Le secteur des services financiers représente 4.5% du PIB. En Ile-de-France, le secteur financier représente 6,4% de l'emploi (260 000 emplois, y compris les emplois induits) et 15% du PIB régional (source : Finance Innovation, 2007)
  - 2.6% pour l'activité bancaire (stable depuis 2004, source CECEI, 2006)
  - 1.8% pour les assurances
- En comparaison, les services financiers représentent environ (et hors effets induits) 4% de la valeur ajoutée en Allemagne, 5.3% au Royaume-Uni et 9 % aux Etats-Unis. (source Société Générale)

#### → Un nombre d'acteurs restreint et une forte concentration

- La diminution des établissements de crédit est continue : 821 établissements de crédits dont 318 banques recensés en 2006 par la Banque de France, contre 1085 en 2000. Cette réduction s'explique en premier par la recherche d'économie d'échelle mais également en raison de modifications juridiques, certaines sociétés ayant renoncé à leur agrément individuel pour bénéficier d'un agrément collectif
- Les 5 premiers acteurs bancaires français concentrent plus de 52% des actifs. A titre de comparaison, les degrés de concentration, mesurés par la part de marché consolidée des cinq acteurs les plus importants s'échelonnent de 22% (Allemagne) à 80% (Pays-Bas et Belgique) (source BNPP, 2005).

#### → Freins à la croissance et barrières à l'entrée

- Une réglementation de plus en plus guidée par des contraintes internationale
  - Bâle II n'est-il pas un frein au financement des entreprises en croissance ou au refinancement des entreprises en difficultés

- compte tenu du coût du risque globalement supérieur au montant des expositions ?
- La MIF concrétise le projet d'un accès unifié à tous les acteurs européens et introduit une compétitivité plus aigüe entre les places financières. Elle est également génératrice de surcoût
    - En raison des besoins spécifiques de chaque régulateur national en matière de reportings
    - Par la gestion quotidienne de la Best Execution
  - La SEPA : une étude World Payments Report 2006 « Cap Gemini - ABN Amro - EFMA » met en évidence un manque à gagner compris entre 3,5 et 5,8 milliards d'euros par an pour les banques françaises dès l'année 2010
  - Des avantages compétitifs délocalisables
    - Des mouvements d'équipes et d'organisation se font au détriment de la place de Paris : outsourcing de la recherche actions en Inde, globalisation de la conservation de titres, produits structurés à Londres.
      - Les places financières reconnaissent et valorisent la qualité du système de formation supérieur français. En contrepartie, les jeunes diplômés français trouvent dans les banques anglo-saxonnes un accélérateur de carrière et des perspectives de rémunération supérieure (à mettre en regard du coût de la vie plus élevé à Londres)
      - Le manque à gagner peut être important : une simulation faite par Accenture en 2005 pour la FBF montre que les 25.000 emplois directs (front, back-office et IT) sur la place de Paris entraîneraient 3,2Md€. de recettes perçues par l'État
    - Les principales sources de revenu des banques d'investissement profitent à la place de Londres, même sur des opérations sur le territoire français. Dans le palmarès des commissions perçues par les banques d'investissement (actions, obligations et fusions/acquisitions), les intermédiaires français occupent une position mineure. Même comparées aux BIM européennes, BNPP et SG réunies ne représentent que la moitié des parts de marché de Deutsche Bank (Thomson Financials, données 2005).
  - Une dégradation comparative de l'attractivité de la place de Paris
    - Selon l'étude « The Global Financial Center index » éditée annuellement par la ville de Londres, Paris a perdu sa 10<sup>e</sup> place en 2007. Ce classement prend en compte différents éléments de l'environnement économique, réglementaire et la qualité de la vie.
    - A titre d'exemple, les benchmarks utilisés pour la stratégie 2015 de la Suisse sur tous les secteurs d'activité (et non-exclusivement la Banque Privée) se font sans aucune référence à la place de Paris.

- Des relations entre les professionnels et les régulateurs qui gagneraient à être plus transparentes et prévisibles
  - Même si les entreprises du secteur financier apprécient globalement la réactivité et le professionnalisme des relations avec les différents régulateurs, De nombreux professionnels affirment que les processus de décision manquent parfois de lisibilité et de prévisibilité. (enquête 2006 sur la satisfaction et les attentes des professionnels concernés par les activités de l'AMF, Accenture).
- Un marché domestique de la banque de détail mature
  - La croissance n'est-elle pas principalement attendue sur l'optimisation des coûts de distribution et de gestion ?
  - Quelle place pour le développement de nouveaux produits & services distribués via les agences (services à la personne) ?
- La nécessité d'une croissante financiarisation du secteur de l'assurance pour faire face aux risques traditionnels (baisse des rendements des marché obligataires, baisses des marchés boursiers, risques de taux, de liquidité) mais également aux nouveaux risques (surcoût des catastrophes naturels, problématique de « mismatch »)

#### → Enjeux

- Un phénomène de **concentration croissante**, ne laissant émerger que quelques leaders mondiaux.
- Une **réglementation** qui continue d'évoluer en profondeur (exemples : SEPA, interrogations sur l'épargne réglementée,...).
- Un **vieillissement** important de la pyramide des âges du secteur : 40% de l'emploi financier doit être renouvelé dans les dix prochaines années (source : Finance innovation 2007).
- Un **décloisonnement** des activités (création du modèle de bancassureur, naissance de plate-forme alternative de traitement des ordres de bourse...)
- Une **concurrence entre places financières** stimulée par
  - La suppression de barrières commerciales et de mesures protectionnistes,
  - Un progrès technologique accéléré, raccourcissant les délais entre la conception et la distribution de produits innovants,
  - La prise de conscience par chaque place de la nécessité d'assurer un environnement national favorable pour défendre ou étendre les positions existantes.

### Fiche 2. Les exemples étrangers de stratégie de compétitivité financière

#### → La stratégie de Londres

- Données clés

La place de Londres représente 28% du secteur financier européen. En ajoutant les centres financiers d'Edinburdh et de Leeds, ce pourcentage atteint les 38%.

La croissance du secteur est environ de 10,5% par an depuis 2001 (contre 6,5% de moyenne européenne). Londres regroupe 2/3 du marché des changes et des dérivés et 1/3 des activités de trading européennes. (Source : City of London, 2007).

- Leviers utilisés
  - L'exploitation d'avantages naturels

La place s'appuie sur un avantage « naturel » à savoir l'universalité de la langue anglaise mais également, la présence en abondance de l'ensemble des qualifications nécessaires (financiers, avocats, auditeurs, etc), ainsi que le fuseau horaire, qui permet en une même journée de travail d'échanger avec l'Asie et l'Amérique.

- La souplesse de la réglementation

En termes de visibilité, Londres a un avantage comparatif sur ses concurrents car la Financial Services Authority est le seul régulateur. Le marché obligataire, le marché des dérivés, le secteur bancaire, l'assurance et le marché de gré à gré sont tous groupés sous la même autorité Ce n'est pas le cas à New York, avec notamment la Securities and Exchange Commission (SEC) et la Commodities Futures Trading Commission (CFTC), ce qui pénalise Wall Street

La réglementation est conçue comme un support aux activités innovantes autant qu'un soutien aux épargnants, comme en témoigne les objectifs de la FSA :

« FSA's objectives are:

- promoting efficient orderly and fair markets
- helping retail consumers achieve a fair deal
- improving our business capability and effectiveness
- provide political and public accountability »

Ces objectifs sont à mettre en parallèle à ceux de l'AMF aujourd'hui :

« L'AMF a pour missions de veiller :

- à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargn
  - à l'information des investisseurs
  - au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers »
- La stratégie des pouvoirs publics

Le succès de La City doit à une stratégie de la part des pouvoirs publics : plutôt que de chercher à construire des champions nationaux, à travers une sorte de «patriotisme économique», ceux-ci ont préféré attirer vers Londres le plus grand nombre de grandes banques internationales. Ce modèle de développement a depuis été surnommé le « Wimbledon effect », en référence au prestigieux tournoi de tennis : si les meilleurs joueurs du monde y participent, assurant la renommée internationale du tournoi, les Britanniques y brillent rarement.

- Des associations extrêmement actives, tant au niveau national qu'europpéen

L'essor de La City a également été amplifié par l'activisme britannique à Bruxelles. La plupart des directives communautaires adoptées dans le domaine économique et financier proviennent en effet soit de suggestions britanniques, soit d'un intense lobbying de leur part au moment des négociations.

## Panorama des Associations Professionnelles au Royaume-Uni

		Mission	# of Members
<a href="#">LTBA</a>	London Investment Banking Association	The principal trade association for firms active in the investment banking and securities industry in the UK. Represents the interests of its members on all aspects of their business including the major securities and derivatives markets and promotes their views to the authorities in the United Kingdom, the European Union and elsewhere.	51
<a href="#">ICMA</a>	International Capital Market Association. (Formed from the Jul 2005 merger of IPMA Int'l Primary Market Assoc. and ISMA Int'l Securities Market Assoc.)	Represents the investment banks and securities firms issuing, trading and dealing international securities worldwide. ICMA performs a crucial central role in the market by providing and enforcing a self-regulatory code of industry-driven rules and recommendations which regulate issuance, trading and settlement in international fixed income and related instruments.	430
<a href="#">ISDA</a>	International Swaps and Derivatives Association	To encourage the prudent and efficient development of the privately negotiated derivatives business by developing and promoting high standards and practices in the industry	672 members (205 Primary, 229 Associate, 238 Subscriber members)
<a href="#">ABI</a>	Association of British Insurers	Trade association of the UK's authorised insurance companies. Members provide a diverse range of protection, investment and pension products to institutional and retail clients both within the UK and outside. In the course of business ABI members manage assets of the order of £1,100 billion (£1,600 billion) across all asset classes, of which equities and fixed interest are the largest.	400 members
<a href="#">FOA</a>	Futures and Options Association	Represents the interests of its members in the public and regulatory domain and deliver a wide range of support services	170 members (ac: banks, brokers, exchanges, clearing houses, futures providers, buyers, accountants and consultants)
<a href="#">APCTMS</a>	Association of Private Client Investment Managers and stockbrokers	For firms who deal in stocks and shares for private investors. The aim is to ensure that the regulatory, tax and other changes across Europe bring real benefits to the investment community.	229 member firms (132 ordinary members, 73 associate members, 24 affiliates)
<a href="#">BBA</a>	British Bankers Association	Principal representative body for the banking and PS sector in the UK. Work for an environment in which financial services are valued and can prosper.	250 int'l banks in the UK
<a href="#">IMA</a>	Investment Management Association	Association for UK's £2,000 bn asset management industry. Covers investment vehicles including authorised investment funds, pension funds and stocks and shares ISAs. Aim is to represent the industry and promote high standards.	163 Members
<a href="#">TBMA</a>	The Bond Market Association	The Association speaks for the global bond industry, advocating its positions and representing its interests in the \$48 trillion debt markets.	124 members
<a href="#">BVCA</a>	British Venture Capital Association	Represents UK-based private equity and venture capital firms as the public face of the industry. Providing services to members, investors and entrepreneurs as well as the Government and media.	170 full members and over 150 associate members
<a href="#">AFB</a>	Association of Foreign Banks	Forum for the sharing of information on industry issues for the mutual benefit of foreign banks operating in and out of the UK. Provide representation to industry, government, regulatory bodies and other peer group associations to ensure the attainment of international best practice.	159 members and associate members
<a href="#">ICA</a>	International Compliance Association	Dedicated to the education and support of best compliance and anti money laundering practice in the financial services sector through the provision of internationally recognised qualifications, member information exchange and training.	
<a href="#">IIF</a>	Institute of International Finance	Global association of financial institutions. Members include commercial and investment banks, insurance companies and investment management firms. Aim to support the financial industry in prudently managing risks inc. sovereign risk, developing best practices and standards, advocating regulatory, financial, and economic policies.	360 members

© 2005 Accenture. All rights reserved.

52

### → La stratégie de New-York

Une étude a été commandée en 2007 par la ville de New-York et le Sénat américain afin d'examiner comment les parts de marché « émigrées » à Londres pouvaient être récupérées (Sustaining New York's and the US' Global Financial Services Leadership).

Néanmoins, la place de New-York semble perdre en attractivité pour deux raisons :

- Une législation contraignante pour les groupes cotés (Sarbanes-Oxley). De nombreux groupes français réfléchissent à se retirer de la cote, compte tenu de cette contrainte et de la globalisation des bourses permettant aux investisseurs américains de se positionner directement sur les marchés d'origine.

- Une focalisation sur les marchés actions et non les dérivés, i.e. sur des produits à faible valeur ajoutée et où la compétition se fait exclusivement sur les volumes et non sur l'innovation.

→ La stratégie 2015 de la Suisse (annoncée le 13 septembre 2007)

L'Association des Banquiers Suisse a publié une liste d'aspirations et de préconisations pour la place financière. Les discussions ont également intégré les points de vue des autres secteurs, à savoir les assurances, l'industrie des fonds et la bourse suisse.

- Niveau d'ambition

L'enjeu global est de maintenir un secteur financier générant comme aujourd'hui 15% du PIB. Plus de 70 mesures d'ordre institutionnel, réglementaire et fiscal ont été examinées et priorisées. Afin de veiller à leur mise en œuvre, un dialogue périodique entre les autorités, les représentants de l'industrie financière et les associations a été établi.

La place suisse entend rester le leader mondial en matière de gestion de fortune privée transfrontalière et constituer un centre de réputation mondiale en matière d'instruments financiers innovants, en particulier :

- Première place en matière de fonds spéciaux
- Top 3 pour la distribution et la production de hedge funds
- Tier One en matière de financements commerciaux

*« Le masterplan ambitionne de faire de la Suisse une des trois grandes places financières internationales, capable de rivaliser avec New York et Londres d'ici 2015 », ASB*

- Leviers examinés

Pour chacun des secteurs étudiés, une série de mesures principalement offensives -c'est-à-dire visant à promouvoir l'activité concernée en Suisse- a été identifiée. Pour le secteur de la Banque Privée, les mesures proposées sont plus défensives afin de prévenir toute dégradation de l'avantage compétitif actuel.

- Exemples en matière de réglementation : veiller à ce que la réglementation locale n'entraîne pas de surcoût en matière de fonds propre par rapport aux règles de Bâle II ; allègement des procédures d'autorisation et d'enregistrement des hedge funds,



- Exemples en matière de fiscalité : amélioration de la fiscalité pour les fondations et les trusts étrangers, suppression progressive du droit de timbre de négociation,
- Exemples en matière de talents : renforcement de la politique d'immigration de ressortissants hors-UE spécialisés dans le secteur de la réassurance, coopération avec des universités pour développer des algorithmes d'évaluation et des indices.

#### → Autres stratégies

- Singapour s'est focalisée sur la promotion des talents et des compétences par une coopération internationale avec des universités de renom (Essec, INSEAD, Berkeley, MIT,...) et des établissements financiers (ABN Amro, Citigroup, Credit Suisse, Deutsche Bank, HSBC, UBS,...)
- Certaines places se focalisent sur un maillon de la chaîne de valeur uniquement : fondations aux Liechtenstein et en Autriche, Assurances Vie au Luxembourg, Private Banking à Jersey,...

#### **Fiche 3. L'impôt de bourse (source : AFEI)**

Aujourd'hui, une part importante des opérations sur actions des résidents français est intermédiée par des établissements non résidents. Il est ainsi topique de constater que, si depuis 2003, le volume global de transactions sur Euronext Paris a augmenté significativement, dans le même temps, celui généré par les membres installés à Paris a légèrement décru : ce sont en fait les membres d'Euronext installés depuis l'étranger, et surtout depuis Londres, qui ont « profité » de cette augmentation, leur part passant de 0 à 50 % entre 2000 et 2006.

Cette délocalisation coûte cher à la Nation. Ce sont en effet près de 2 milliards d'euros de commissions de courtage attachées qui ont été versées hors de France en 2006, soit une perte de recettes fiscales et sociales (TVA, IS, IR, Cotisations sociales) de plus d'un milliard d'euros.

La responsabilité de l'impôt de bourse (IOB) dans cette délocalisation des opérations des résidents français est patente, même s'il n'est pas le seul facteur en cause. Cette responsabilité est puissamment mise en évidence par une double constatation. D'une part, malgré le dispositif d'abattement et de plafonnement en vigueur, actuellement l'IOB représente en moyenne une charge supérieure au prix concurrentiel du service d'intermédiation. D'autre part, l'IOB frappe seulement les opérations confiées à un intermédiaire établi en France, qu'elles soient réalisées en France ou à l'étranger. Quelles raisons pousseraient alors les investisseurs français à ne

pas préférer recourir à des intermédiaires étrangers pour économiser l'important surcoût que représente cet impôt ?

Cette incitation est d'autant plus effective que depuis plus de vingt ans, la France soutient activement l'Europe dans sa volonté d'intégration des activités de marchés financiers, au travers de la fluidification toujours plus forte de la fourniture de produits et de services transfrontières. Aujourd'hui, **les investisseurs peuvent disposer des mêmes types de services quelle que soit la localisation de leur fournisseur : par exemple, un intermédiaire peut, depuis Londres, accéder au marché de Paris exactement dans les mêmes conditions qu'un de ses concurrents situés en France, sauf que ses opérations ne seront pas soumises à l'IOB.** C'est d'ailleurs cette considération qui explique sans doute que le rendement de l'IOB connaisse une évolution similaire à celui du volume de transactions généré sur Euronext Paris par les membres installés en France : en se rétractant au même rythme, il confirme ainsi que « l'impôt tue l'impôt ».

Le paradoxe désormais est que **l'IOB coûte beaucoup plus qu'il ne rapporte.** Comparer les 240 millions d'euros de rendement budgétaire de l'IOB aux **1.025 millions d'euros de pertes fiscales et sociales** générées par les délocalisations des opérations sur actions des résidents français signifie *a contrario* qu'il suffirait que **seulement 24 % des opérations aujourd'hui délocalisées soient « rapatriées » auprès d'intermédiaires établis en France, pour que la suppression de l'IOB soit budgétairement neutre.** Au-delà, toute nouvelle opération « rapatriée » engendrera mécaniquement un surplus de recettes fiscales et sociales.

C'est d'ailleurs bien en raison de son coût économique, fiscal et social bien plus élevé que son rendement budgétaire que **l'IOB a progressivement disparu sur la quasi-totalité des autres places financières**, notamment aux Pays-Bas, en Allemagne, en Suède, au Japon, et que sa **suppression est désormais programmée au Royaume-Uni.**

Alors qu'il n'y a aucune fatalité à ce que les investisseurs français fassent **intermédiaire leurs opérations par des établissements étrangers plutôt que français**, pourquoi faudrait-il considérer que le coût de la suppression de l'IOB ne serait pas neutralisable par le rapatriement d'un nombre suffisant d'opérations ? En tout état de cause, **le maintien de l'IOB apparaît une voie sans issue.** Dans la perspective de l'entrée en vigueur au 1er novembre 2007 de la directive Marchés d'instruments financiers, qui va donner une nouvelle impulsion à l'intégration des activités de marchés financiers, il y a en effet tout lieu de penser que le rendement de l'IOB continuera à décroître, ou en tous cas à stagner face à un volume de transactions généré par les résidents qui lui augmente ...

Dans un contexte où le sous-dimensionnement dramatique des activités de marchés financiers localisées en France par rapport à la force de l'économie et de l'épargne nationales ne peut qu'interpeller les pouvoirs publics, il est urgent de supprimer un impôt de bourse qui, non seulement joue un rôle majeur dans ce sous-dimensionnement, mais se révèle également destructeur pour les finances publiques.

### Fiche d'éclaircissement : Eléments sur fiscalité et coût du travail en France

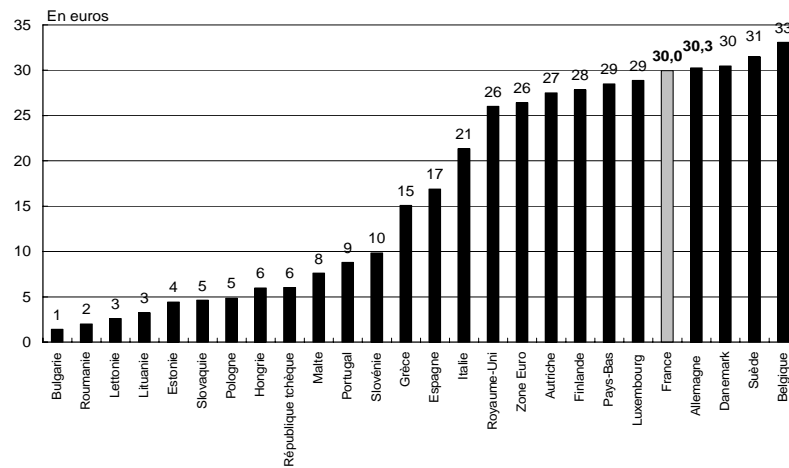
#### Structures des prélèvements obligatoires en % du PIB

En % du PIB	France			USA	Canada
	1970	1985	2004	2004	2004
Impôts sur le revenu des personnes physiques	3,6	4,9	3,4	8,9	11,7
CSG	-	-	4,0		
Impôts sur les bénéfices des sociétés	2,1	1,9	2,8	2,2	3,4
Cotisations sociales salariés	2,3	5,0	4,0	3,0	2,1
Cotisations sociales employeurs	9,0	11,9	11,0	3,4	2,9
Impôts sur les biens et services	12,9	12,6	11,1	4,7	8,7
Impôts sur le patrimoine	1,6	2,4	3,3	3,1	3,4
Autres prélèvements	2,2	3,7	3,6	0,2	1,3
<b>Total</b>	<b>33,8</b>	<b>42,5</b>	<b>43,2</b>	<b>25,5</b>	<b>33,5</b>

	UE 15	Danemark	Royaume-Uni	Allemagne	Suède
	2004	2004	2004	2004	2004
Impôts sur le revenu des personnes physiques	10,1	24,7	10,3	7,9	15,8
Impôts sur les bénéfices des sociétés	3,2	3,2	2,9	1,6	3,2
Cotisations sociales salariés	3,6	1,1	2,8	6,1	2,8
Cotisations sociales employeurs	6,6	0,0	3,7	6,9	11,3
Impôts sur les biens et services	12,1	16,0	11,5	10,1	13,0
Impôts sur le patrimoine	2,1	1,8	4,3	0,9	1,6
Autres prélèvements	2,0	2,0	0,5	1,2	2,7
<b>Total</b>	<b>39,7</b>	<b>48,8</b>	<b>36,0</b>	<b>34,7</b>	<b>50,4</b>

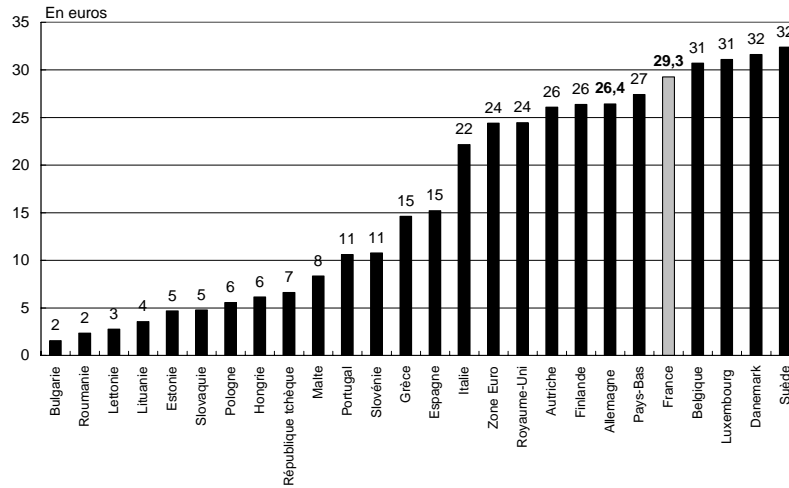
Source : OCDE, Statistiques des recettes publiques (Ed.06)

Graphique 1a– Coût horaire de la main d'œuvre, dans le secteur manufacturier, 2005



Source : Eurostat

Graphique 1b – Coût horaire de la main d'œuvre, ensemble de l'économie hors secteur non marchand, 2005



Source : Eurostat

Tableau 1 : Evolution du Coût unitaire de la main-d'œuvre, ensemble de l'économie hors secteur non marchand, 2005

	1995=100	Coûts unitaires dans l'ensemble de l'économie		Coûts unitaires dans le secteur manufacturier		Coûts relatifs à l'exportation dans le secteur manufacturier	
	1995	2001	2006	2001	2006	2001	2006
Allemagne	100	100	98	97	88	87	83
Espagne	100	121	139	117	125	111	122
Zone Euro	100	108	116	101	105	83	100
France	100	109	119	87	92	80	90
Royaume-Uni	100	122	139	112	118	144	153
Italie	100	113	135	110	128	118	148

Note : le coût unitaire est le coût par unités produites ; il peut être exprimé comme le ratio entre le coût salarial par heures de production (coût horaire, graphique 5) et de la production par heures de production (productivité horaire)

Source : OCDE

Tableau 2 : Part des cotisations dans le financement de la protection sociale

<i>En 1990</i>						
Part des cotisations employeurs (%)	Part des cotisations salariés (%)	Total cotisations sociales (%)				
			UE-15	42,4	19,1	65,9
			<b>France</b>	<b>51,0</b>	<b>22,9</b>	<b>79,5</b>
			Allemagne	43,7	23,3	72,1
			Espagne	54,4	9,1	71,3

Italie	54,9	10,2	70,3
Belgique	41,5	20,8	67,0
Autriche	39,1	20,9	63,7
Portugal	42,4	17,5	61,7
Grèce	39,4	16,2	59,0
Pays-Bas	20,0	30,2	59,0
Royaume- Uni	28,1	26,1	55,0
Finlande	44,1	5,1	52,1
Luxembourg	29,5	17,0	50,5
Suède	nd	nd	nd
Irlande	24,5	14,4	40,0
Danemark	7,9	5,3	13,1

Source : Eurostat, Sespros  
En 2004

	Part des cotisations employeurs (%)	Part des cotisations salariés (%)	Total cotisations sociales (%)
UE-15	38,6	20,8	59,5
Belgique	49,3	18,0	71,1
Pays-Bas	34,3	34,0	68,7
Espagne	50,9	16,4	67,2
<b>France</b>	<b>45,5</b>	<b>20,6</b>	<b>66,0</b>
Autriche	37,2	26,8	64,0
Allemagne	36,3	27,6	63,8
Grèce	37,3	23,5	60,8
Italie	41,2	14,8	56,0
Luxembourg	27,3	24,5	51,8
Finlande	39,4	10,9	50,3
Suède	40,8	8,6	49,4
Royaume- Uni	32,5	16,2	48,7
Portugal	31,7	15,7	47,5
Irlande	23,1	14,5	37,6
Danemark	10,2	19,6	29,8

**Tableau 3 : Charges patronales rapportées au salaire brut**

	SMIC	66,6 % du salaire médian	Salaire médian	166,6 % du salaire médian
Australie	6,0	6,0	6,0	6,0
Autriche		29,1	29,1	26,4
Belgique	15,5	28,2	30,5	30,8
Canada	11,2	11,7	11,6	8,9
République tchèque	35,0	35,0	35,0	35,0
Danemark		0,8	0,6	0,4
Finlande		23,9	24,0	24,0
France	17,6	33,2	42,3	42,6
Allemagne		20,5	20,6	16,3
Grèce	28,1	28,1	28,1	28,0
Hongrie	32,0	35,3	34,7	34,2
Islande		5,8	5,8	5,8
Irlande	8,5	10,8	10,8	10,8
Italie		32,0	32,1	32,1
Japon	13,1	13,1	13,1	12,3
Corée		9,2	9,2	8,6
Luxembourg	14,0	13,7	13,5	13,4
Mexique	26,3	13,6	11,9	10,5
Pays-Bas	14,9	15,8	15,0	9,9
Nouvelle-Zélande		0,0	0,0	0,0
Norvège		13,4	13,3	13,3
Pologne	20,4	20,4	20,4	20,4
Portugal	23,8	23,8	23,8	23,8
République slovaque	26,2	26,2	26,2	25,9
Espagne	30,6	30,6	30,6	30,2
Suède		32,3	32,3	32,2
Suisse		11,1	11,1	10,9
Turquie	21,5	21,5	21,5	21,5
Royaume-Uni	6,8	9,6	10,7	11,5
Etats-Unis	8,2	7,9	7,8	7,7

Source : OCDE, *Taxing wage, 2005-2006*

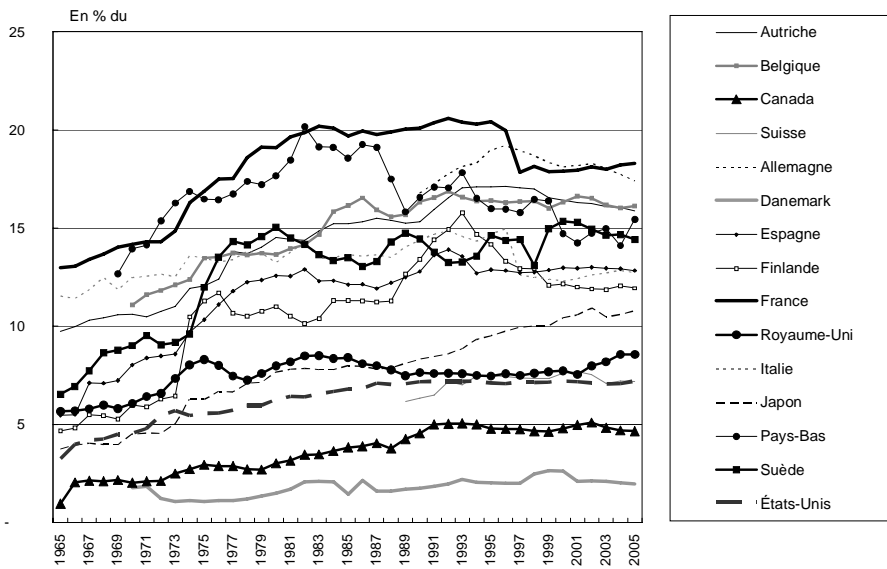
**Tableau 4 : Exonération Fillon de cotisations patronales par tranches d'effectif établissement en 2006 pour le secteur privé**

En % de la masse salariale

Tranche effectif établissement	Montant exonération Fillon En % masse salariale
0 à 9	6,4%
10 à 19	4,8%
20 à 49	4,6%
50 à 99	4,3%
100 à 249	3,8%
250 à 499	3,3%
500 à 1999	1,7%
2000 et plus	0,7%

Source : ACOSS

**Graphique 2 : Cotisations sociales en % du PIB**

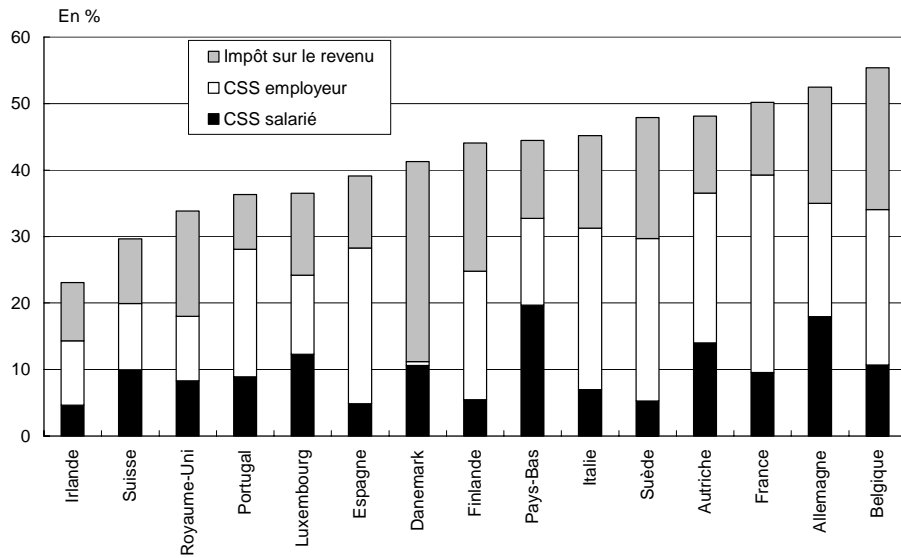


En tenant compte des taxes sur le revenu (CSG, IRPP)

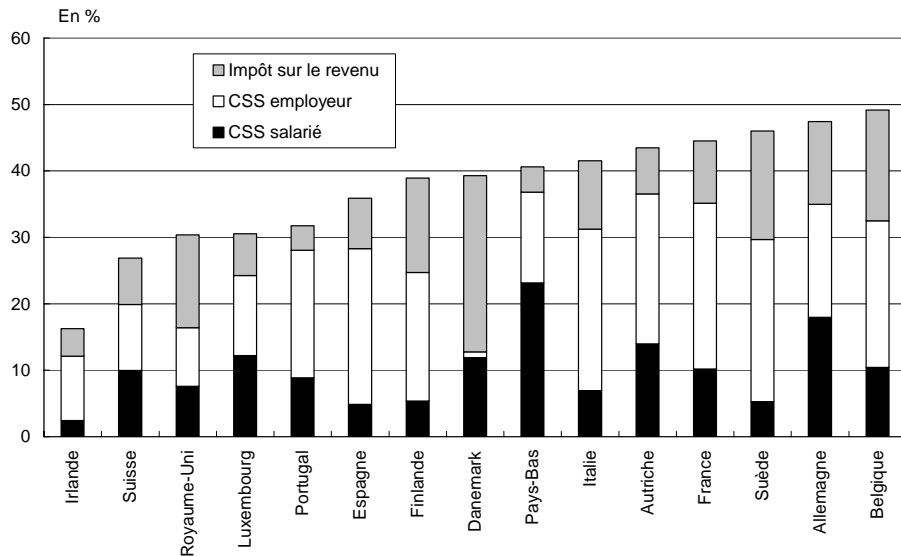


**Graphique 3 : Impôt sur le revenu et cotisations de sécurité sociale des salariés et des employeurs (en % des coûts de main-d'œuvre) - 2006**

Célibataire sans enfant ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen



Célibataire sans enfant ayant un salaire égal à 67% d'un salarié moyen



Source : Eurostat